

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

2023 - 2024



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

*Samedi 22 juin 2024*

*Saint-Nazaire*



# SOMMAIRE



<b>1.</b>	<b>RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE .....</b>	<b>4</b>
<b>2.</b>	<b>RAPPORT DES COMMISSIONS.....</b>	<b>6</b>
2.0	LIGUE NAT. BOXE PROFESSIONNELLE.....	7
2.1	COM NAT. DE BOXE AMATEUR.....	11
2.2	COM NAT. DE BOXE EDUCATIVE ASSAUT.....	13
2.3	COM NAT. DES OFFICIELS.....	16
2.4	COM FED. DES FINANCES.....	18
2.5	COM FED. DE L'EMPLOI ET DES FORMATIONS.....	19
2.6	COM FED. DISCIPLINAIRE DE 1ÈRE INSTANCE.....	24
2.7	COM FED. DISCIPLINAIRE D'APPEL.....	25
2.8	COM FED. RSO.....	27
2.9	COM FED. JURIDIQUE STATUTS ET REGLEMENTS.....	32
2.10	COM D'ETHIQUE.....	34
2.11	COM FED. DU DEV. DU MARKETING ET DE LA COM.....	36
2.12	COM NAT. MÉDICALE.....	39
2.13	FRENCH MMA FEDERATION.....	42
<b>3.</b>	<b>RAPPORT FINANCIER 2024 .....</b>	<b>46</b>
3.1	BILAN 2023.....	47
3.2	COMPTE DE RÉSULTAT 2023.....	49
3.3	BUDGET PRÉVISIONNEL 2024.....	51
<b>4.</b>	<b>ANNEXE .....</b>	<b>54</b>
4.1	MODALITÉS DE SÉLECTION POUR LES EPREUVES DE QUALIFICATION OLYMPIQUE.....	55



## RAPPORT DE LA SECRETARE GÉNÉRALE

Marie-Lise Rovira

Les Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 22 juin 2024 à Saint-Nazaire vont marquer un tournant de la vie démocratique de notre fédération. Certes l'AGO sera la dernière de la mandature pour l'équipe en place, mais surtout l'AGE avec l'adoption des nouveaux statuts ouvrira une ère nouvelle pour notre illustre fédération. En effet avec la loi du 2 mars 2022, possibilité sera donnée aux clubs de s'exprimer au sein de l'Assemblée générale de la fédération dès l'AG Elective du 14 décembre prochain, une grande première dans notre histoire fédérale.

Revenons très rapidement sur cette mandature, que de chemin parcouru depuis mars 2021, arrivée du Président Dominique NATO et de son équipe, partis avec un handicap certain, hérité de la pandémie liée au COVID 19.

La saison 2021-2022 subissait encore les assauts du COVID 19 et entre l'apparition de deux « variants », nous avons réussi, malgré tout, à générer de l'activité compétitive.

La saison 2022-2023 restera dans les annales à plus d'un titre, celle du retour à la normale des activités et du calendrier des compétitions fédérales, la barre des 60 000 licences franchie et des résultats de nos équipes de France plus que prometteurs. Pour l'Histoire, Sofiane Oumiha, Triple Champion du Monde amateur.

La saison 2023-2024 vous est présentée tout au long de cette plaquette et sera complétée lors de l'A.G. par les diverses interventions à la tribune.

Elle illustre le travail, l'engagement régulier des élu(e)s au sein du Comité directeur, des commissions nationales ou fédérales, avec l'apport de la DTN, du personnel technique et administratif qui sont investis au quotidien en faveur de notre discipline.

Tous ensemble avec nos huit qualifié (e)s aux J.O. de Paris, « le bleu de victoire » sera bientôt dans les valises, prêt à être revêtu par nos chercheurs d'Or. Quelle chance pour eux, pour nous, ces Jeux Olympiques à la maison, nous serons présents, à vos côtés pour vous soutenir et savourer avec vous la Marseillaise.

Une pensée également pour nos bleu(e)s qui sont passés très près de la qualification, nous sommes conscients de tout le travail qu'ils ont accompli et nous partageons tous leurs regrets.

Un grand merci à toutes et tous pour votre attention et votre soutien.

*Marie-Lise Rovira*





## VIE INSTITUTIONNELLE

- 2024 : année électorale pour les organes déconcentrés (CD et CR) et la FFBoxe (AG électorale le 14 décembre 2024, au CNOSF)
- Loi du 02 mars 2022 : actualisation des statuts de la FFBoxe, des organes déconcentrés, et du règlement intérieur de la FFBoxe
- Actualisation des règlements des agents sportifs Boxe et MMA
- Actualisation des Règlements Généraux
- Actualisation du Règlement disciplinaire, du Règlement médical
- Actualisation de la Charte d'Ethique et Déontologie
- Nomination des membres de la Commission de surveillance des opérations électorales : MM. Gérard DANGLADE, Jean-Pierre MOUGIN, Patrick VAJDA
- Partenariats : FFSU, ANDES, ANCV

## VIE FEDERALE

- Ressources humaines de la FFBoxe
- E-Licence : mise en place d'un nouvel outil digital à destination des organes déconcentrés, clubs/écoles de boxe et licenciés
- La campagne PSF 2024 – Les projets d'animations vacances Olympiques et Paralympiques
- Contrat d'objectifs FFBoxe-CR : chiffres sur la campagne 2023
- Assurances : Contrat signé avec la Maif, assureur de la Fédération à compter de la rentrée 2024-2025

## DEVELOPPEMENT

- Projet Ambition Egalité : la parole aux femmes :  
« Colloque international, Echanges de bonnes pratiques avec la Fédération Italienne de Boxe »
- Le dispositif 1000 emplois sociaux sportifs

## INTERNATIONAL

- EBU : organisation et accueil du bureau exécutif de l'EBU en septembre 2023, à Paris
- IBA : le Comité international olympique maintient actuellement le retrait de sa reconnaissance à la Fédération internationale de boxe (IBA),
- JO Paris 2024 : 8 qualifié(e)s sur les 2 premiers TQO  
« la parité parfaite »



**FFBOXE**

## **02.RAPPORTS DES COMMISSIONS**



## LIGUE NATIONALE DE BOXE PROFESSIONNELLE

**PRÉSIDENT : DOMINIQUE NATO**

### MEMBRES :

- Joseph GERMAIN
- Jérôme ABITEBOUL
- Licia BOURDERSA
- Franck LECLERC
- Jacques PATRAC
- Hamid ZAIM
- Dr. Abdelhamid SAIDI
- Bernard DELARUE

Monsieur le Président, Mesdames Messieurs les membres du Comité Directeur, Mesdames Messieurs les délégués régionaux, chers Amis,

En cette fin de saison je vais m'efforcer de dresser le bilan des activités de la boxe professionnelle.

### **Remerciements :**

Je tiens en préambule à remercier Le Président de la Fédération Française de Boxe pour sa confiance.

Mme Marie Annick Codet, Présidente de la Région Pays de La Loire qui nous accueille sur ses terres pour cette assemblée générale et le club de Saint Nazaire qui en assure la logistique.

Au 11 juin nous comptons 267 Boxeurs professionnels licenciés et 34 boxeuses. Il y a eu depuis le 1er septembre 175 réunions professionnelles et mixtes d'organisées. Cette année sur l'impulsion du Président Dominique Nato et de la commission des compétitions de la LNBP une nouvelle compétition a vu le jour en remplacement de la Coupe de la Ligue et du Critérium des Espoirs, pour rendre hommage à cet immense champion, c'est le Challenge Jean Claude Bouttier.

### **Compétition réservée aux boxeurs Elites 2 et Elites 3.**

Les combats se déroulent en 6 reprises de 3 minutes en formule éliminatoire, le titre de Champion du Challenge Jean Claude Bouttier sera attribué dans chacune des catégories de poids ouvertes pour cette compétition et doté d'une très belle ceinture à l'effigie de notre Champion

Le Champion du Challenge Jean Claude Bouttier sera classé dans les 3 premiers au titre de Champion de France dans la catégorie dans laquelle il se sera inscrit, si le boxeur est de nationalité Française, et Elite 2 et qu'il ait remporté la ½ finale et la finale.



## LIGUE NATIONALE DE BOXE PROFESSIONNELLE

Nous avons atteint 80 engagés dans les diverses catégories de poids grâce à un gros travail de relances téléphoniques auprès des clubs et des entraîneurs.

Suite à la publication des grilles de nombreux forfaits se sont déclarés,

C'est une triste habitude dans notre discipline, beaucoup de boxeurs ne veulent pas s'affronter par obsession du palmarès vierge, préférant rencontrer sans risques des boxeurs venus des pays de l'est pour un résultat connu d'avance.

Afin de faciliter l'organisation de cette compétition le comité directeur fédéral a voté l'exonération des taxes fédérales, plusieurs phases du challenge ont déjà trouvé preneurs.

Il y a lieu également de relever un bon fonctionnement de l'activité sur les Championnats de France avec 22 combats effectués pour les hommes et 6 pour les femmes depuis le 1er septembre 2023.

### **Autres avancées significatives pour améliorer le bon fonctionnement du secteur pro :**

- L'ensemble des taxes fédérales relatives à la boxe professionnelle qui avaient été divisées par deux durant la période Covid ont été réduites de 25% lors du retour à la normale de l'activité.
- Pour ce qui concerne les titres et ceintures internationales la FFBOXE assume entièrement la prise en charge financière des contrôles anti-dopage, ce qui représente une somme assez conséquente (1500€ par contrôle) qui n'est plus à la charge des organisateurs.
- Unification du tarif des licences qui s'est uniformisé à 250 €
- Aménagement et assouplissement des critères pour améliorer le fonctionnement de la boxe pro.

Suite à la démission du Président de la LNB, le comité directeur de la FFBOXE a désigné le président de la Fédération pour assurer l'intérim de la gestion de la Ligue jusqu'à la fin de la mandature.

Gerard Teysseron représentant du CD et président de la commission des compétitions et Bernard Benabdallah chargé de la relation entre l'administratif et le CD sont nommés pour assurer la continuité.



## LIGUE NATIONALE DE BOXE PROFESSIONNELLE

Les classements des Championnats de France sont assurés par Patrice Gardes et Michel Chagnoux.

A la suite de la consultation écrite du Comité Directeur du 31 janvier 2024 les mesures suivantes dédiées à l'amélioration du fonctionnement du secteur professionnel ont été décidées :

- **Licence Boxe Professionnelle :**

Suppression de la majoration de 30% des licences professionnelles au 1er avril 2024, les boxeurs doivent obligatoirement être licenciés 1 mois avant leur combat.

- **Résiliation des contrats entraîneurs boxeurs :**

La période légale de mutation pour les boxeurs professionnels sera du 1er au 31 décembre de chaque année. (A ce jour la période légale de résiliation est du 1er au 31 octobre).

- **Délai de repos pour une défaite avant la limite pour sortir du territoire :**

A l'exception d'une défaite par disqualification, les boxeurs sous licence FFBoxe, devront respecter un délai de 90 jours afin de combattre à l'étranger.

- **Délai de repos pour une défaite avant la limite pour un boxeur étranger venant combattre sur le territoire national :**

A l'exception d'une défaite par disqualification, les boxeurs sous licence étrangère, devront respecter un délai de 90 jours afin de combattre sur le territoire national.

- **Modification des critères pour les boxeurs étrangers, rencontrant un boxeur groupe « Elite 1 » :**

Pour rencontrer des boxeurs licenciés en Elite 1 obligation d'avoir au moins 2 combats positifs (dont 1 Victoire) lors des 10 derniers combats.

Ne pas compter plus de 3 défaites avant la limite lors des 10 derniers combats.

Le palmarès du boxeur étranger doit comporter au minimum 10 combats.

Pas de défaite avant la limite lors du dernier combat.

Les cas particuliers, notamment dans les catégories de Mouches à Plumes et Lourds-légers à Lourds seront étudiés par la commission des classements de la LNBP.

- **Championnat de France :**

Enchères : Délai de 3 mois pour l'organisation après l'enchère.

Le Champion de France doit défendre son titre dans un délai de 5 mois à partir de la date fixée par la Ligue Nationale de Boxe Professionnelle.

Elle fixe les délais pour la négociation privée (gré à gré) ou enchères. Les combats devront se dérouler au plus tard 90 jours après la date fixée de réception du gré à gré ou enchères. Passé ce délai, la Ligue Nationale de Boxe Professionnelle prendra toute décision qu'elle jugera utile.

Aucun report ne sera accordé. (Un mois de délai supplémentaire ayant été proposé)

Des défenses volontaires pourront avoir lieu avant l'enchère de la défense obligatoire. (Règlementation en cours).

- **Classement des boxeurs professionnels après un Championnat de France :**

Après un match nul : le boxeur est reclassé 1er

Après une défaite partagée : le boxeur est reclassé 3ème

Après une défaite unanime : le boxeur est reclassé 5ème

Après une défaite avant la limite : le boxeur est reclassé 5ème

Forfait de poids : le boxeur est reclassé 5ème

Forfait médical : le boxeur est reclassé 5ème



## LIGUE NATIONALE DE BOXE PROFESSIONNELLE

- **Refus de la position de challenger ou Co-challenger : le boxeur est classé dernier :**

Enchères infructueuses :

Le challenger sera reclassé 3ème en cas de Co-challenger, les boxeurs seront classés 3ème et 4ème, après étude de leur palmarès.

En cas de victoire contre un boxeur mieux classé, le vainqueur prendra sa place, sauf si le perdant est challenger.

Si un boxeur du groupe Elites 1 bat un boxeur étranger, mieux classé mondialement, il peut progresser d'une ou deux places dans les classements.

Un boxeur du groupe Elites 2, vainqueur d'un boxeur du groupe Elites 1 prendra sa place au classement (hors challenger).

- **Critères de passage dans le groupe « Elite 1 » :**

Avoir 7 combats positifs dont 2 victoires contre des boxeurs FFBoxe et une majorité de combats en 6X3.

Pour les catégories extrêmes (mouche à super plume - lourds légers et lourds), avoir 6 combats positifs dont une victoire contre un boxeur FFBoxe.

·Critères pour les boxeurs français sous licence étrangère venant boxer sur le territoire national :

Obligation d'avoir effectué au minimum 3 combats avant de boxer sur le territoire national.

Pour conclure, ce fût un réel plaisir de travailler avec tous les acteurs de la boxe pro, en remerciant tout particulièrement le personnel administratif de la Ligue Pro qui travaille dans des conditions souvent très difficiles, puis les clubs, les entraîneurs, le docteur Amine Mokhtar Benounanne pour son investissement sans faille au quotidien, les boxeurs pour leurs activités. Ce sont tous ces acteurs qui en sont la véritable cheville ouvrière de l'activité.

Je vous remercie pour votre attention.

**Gérard Teysseron**



## COMMISSION NATIONALE DE BOXE AMATEUR

**PRÉSIDENT : TONI SALVATORE**

### MISSIONS

**La CNBA a dans ses attributions :**

- les conditions de délivrance et de retrait des licences de Boxe amateur ;
- le développement et le contrôle de la Boxe amateur ;
- l'élaboration du règlement des compétitions nationales de Boxe amateur, l'ordonnancement et le contrôle de l'organisation de ces compétitions ;
- le contrôle de la régularité des règlements des épreuves et challenges proposés par les Comités régionaux.

### MEMBRES :

- |                     |                     |
|---------------------|---------------------|
| - Simon ANDRIEU     | - Samy PENA         |
| - Mehdi GUEHRIA     | - Pietro PILI       |
| - Mokhtar HADJRI    | - Jean-Marie THOMAS |
| - Patrick MALLAIZEE | - Abderrahim OUAJIF |

## 1 - RAPPORT

En plus des habituelles compétitions nationales que sont les CFA Seniors, CFA Juniors et Critérium Cadets, la C.N.B.A a réussi à pérenniser la Coupe de France Seniors, elle a intégré l'ex-Tournoi Minimes-Cadets (T.M.C) dans la phase du Critérium national Cadets et elle a mis en place un Championnat Elite B parallèlement au CFA senior.

### LA COUPE DE FRANCE

Elle a été organisée les 26-27-28 janvier, par le BC St AVOLD de Pietro Pili avec le soutien du Comité Grand Est.

Sous la formule de tournoi à élimination directe, ce sont 90 boxeurs (68 boxeurs / 22 boxeuses) qui se sont affrontés, pour un total de 76 combats (57 combats Hommes et 19 combats femmes).

La Coupe de France était ouverte aux seniors H/F licenciés FFBoxe, ayant ou non la nationalité française.

Par rapport à l'année dernière, ce sont 12 boxeurs en plus (6 H et 6 F), et 15 combats de plus ( 9H et 6 F)



## COMMISSION NATIONALE DE BOXE AMATEUR

### LE CHAMPIONNAT DE FRANCE SENIORS HOMMES ET FEMMES

Avec 226 boxeurs sélectionnés (71 SF + 145 SH), nous avons fait 138 combats (59 Féminins et 79 masculins) entre le 02 et le 16 décembre, d'abord à Olhain, puis à Périgueux et enfin, à Deuil-la-Barre.

Parallèlement aux C.F.A seniors H/F était organisé un championnat National ELITE B regroupant les numéros 3-4 ou 5 de chaque région.

Cette compétition a rencontré un vif intérêt pour la majorité des clubs. 78 hommes et 20 boxeuses ont été retenus, 79 combats ont été effectués.

Seul point noir, quelques entraîneurs ont montré une forte réticence quant au nom de la compétition qui, d'après eux, apportait une confusion sur la délivrance du titre de Champion de France.

Fort de cette expérience, la C.N.B.A souhaite renouveler pour la saison prochaine cette compétition en lui donnant une autre appellation. Avec l'accord du Comité Directeur, cette compétition pourrait être baptisée TOURNOI DE FRANCE ou TOURNOI NATIONAL ELITE.

### LE CHAMPIONNAT DE FRANCE JUNIORS, LE CRITÉRIUM NATIONAL AMATEUR CADETS/CADETTES ET T.M.C NATIONAL

Les 1/8 et ¼ étaient organisés à Olhain, les 03 et 04 février 2024

Les ½ et finales étaient organisées à Olhain, les 17 et 18 février 2024.

Au total nous avons eu 103 juniors hommes pour 88 combats, 34 juniors femmes pour 25 combats,

111 cadets pour 97 combats et 26 cadettes pour 18 combats, 46 minimes H et 10 minimes F pour 72 combats (15 F / 57 H).

Sur l'ensemble de ces championnats, tout s'est bien passé : bonne coordination avec la CNO et avec les clubs organisateurs.

Les seuls bémols sont :

- le nombre de blessures, notamment pour arcade ouverte.
- Toujours veillez à ce que les organisateurs prévoient un nombre suffisant de médecins à la pesée pour éviter une attente trop longue aux boxeurs.
- Comités régionaux qui proposent des boxeurs n'ayant pas la nationalité française,
- Absence de base fédérale concernant les palmarès de boxeurs qui nous a pénalisé grandement lors des sélections et classement des boxeurs.
- Problème d'incompatibilité entre le livret et la dématérialisation de la licence. En effet, un boxeur peut à loisir imprimer sa licence et la coller sur un nouveau passeport vierge avec les conséquences que l'on peut imaginer (dissimulation de son palmarès réel, boxer malgré un arrêt médical,...).

La CNBA remercie les clubs et comités organisateurs pour leur investissement et le respect du cahier des charges malgré des délais d'organisation souvent très court.

Arrivé aux quasi-termes de l'olympiade, je tiens à remercier tous les membres de la CNBA qui tout au long de notre mandat ont œuvré sans compter leur temps et ceci dans un esprit d'équipe au service de la boxe et des boxeurs.



## COMMISSION NATIONALE DE BOXE EDUCATIVE ASSAUT

**PRÉSIDENT : BOUCHAIB CHADDI**

### MEMBRES :

- Anthony BRARD  
- Claude DEVIENNE  
- Rachid HALLAF

- Guy ROUX  
- Aurélie L'HERMITTE  
- Marie-José ROBIN

### Rapport mandature 2020 – 2024 de la CNBEA

Merci à Dominique NATO, Président de notre Fédération Française de Boxe de m'avoir confié la présidence à la commission nationale de boxe éducative pour cette mandature 2020/2024.

La saison 2020/2021 a été perturbée au niveau national par le COVID (pas de compétition nationale et très peu d'entraînement dans les salles).

C'était la fin de la période du COVID mais nous étions encore sous conditions Pass sanitaire, vaccins, qui ont perturbé les entraînements et les formations dans les salles de boxe.

Le retour de la compétition au niveau national et dans les salles de boxe éducative ont repris la saison suivante fin 2021 début 2022, le critérium national de boxe éducative s'est déroulé à la Pommeraye le vendredi 1 Avril, samedi 2 Avril, dimanche 3 Avril 2022 pour les féminines et le vendredi 15 Avril, samedi 16 Avril, dimanche 17 Avril 2022 pour les garçons avec le soutien et l'organisation complète de Mme CODET (Présidente du comité régional Pays de Loire – CR12).

Les juges directeurs d'assauts (JDA) étaient convoqués par la CNBEA. Ces compétition sur les deux week-ends se sont déroulées dans de très bonnes conditions, sur le plan sportif et logistique (hébergement, restauration).

Un grand remerciement à Mme Mariannick CODET et à toute son équipe de bénévoles qui ont pu mettre en place une petite restauration et buvette (sans alcool) pendant la compétition.

Suite à une réunion avec la CNBEA et Dominique NATO Président de la FFBoxe, il a été demandé qu'un prévôt fédéral minimum soit présent pour accompagner les bénévoles qui se trouvent dans le coin des boxeurs lors des compétitions, afin de régler les problèmes d'assurance et d'éthique.



Pour la saison 2022-2023, suite à la mise en place des gants de couleurs par la FFBoxe, le gant blanc était obligatoire pour s'inscrire en compétition régional de boxe éducative.

Suite à un retour de tous les clubs de France qui souhaitaient un changement de lieu pour les prochains critères nationaux et suite à une demande auprès du Président Dominique NATO faite par le président du comité régional Nouvelle Aquitaine Daniel BERNARD, sa candidature pour organiser la compétition, cette dernière a été validée par le Président Dominique NATO ainsi que la CNBEA.

Je me suis déplacé en personne afin de rencontrer le directeur du site « LA BASE » à Temple sur Lot, pour faire le point sur les installations sportive, logements, restauration, en présence de Jean-Claude Franques entraîneur du club de Villeneuve sur Lot.

L'installation sportive lors de cette compétition a été sous la responsabilité de Jean-Claude Franques et de sa petite équipe de bénévoles (club de Villeneuve sur Lot) que je remercie profondément au nom de toute la CNBEA pour leur travail et leur disponibilité pendant les deux week-ends.

Le manque d'une buvette et restauration a été un regret pour tout le monde le jour de la compétition. Je regrette que cette compétition ait été laissé sous la coupe du club de Villeneuve sur Lot.

Je tiens également à remercier Mariannick CODET qui s'est déplacée dans la nuit du vendredi au samedi après un gala à Nantes afin de compléter les officiels manquants (2 délégués, 1 chronos) qui ont roulé toute la nuit afin d'être présents pour que le critérium national BEA se déroule dans de bonnes conditions le samedi matin.

La saison 2023/2024 à Bourges le vendredi 4, samedi 5, dimanche 6 mai 2024 a été une réussite, suite à plusieurs réunions par mail et par visio avec Dominique NATO, la CNBEA, et Séverine GOSSELIN présidente de la commission nationale des officiels.

La collaboration entre la CNBEA et CNO demandée par le président Dominique NATO a été une réussite.

Cette édition 2023/2024 a été sous l'organisation et l'installation des 4 rings par le comité départemental présidé par Carlos SAMPAO président départemental du Cher CD18 et Bertrand Chanoux président régional Centre Val de Loire CR04.

Avec une restauration et buvette (café, sandwich, friandises, soda) pendant les deux jours de compétition, cela a été une réussite pour eux, ce qui a permis à toutes les personnes présentes de pouvoir trouver un coin café.

Pour cette édition le gant blanc était obligatoire pour le championnat régional et le gant jaune au niveau national, cela a permis une excellence du niveau des boxeurs pour cette édition 2023/2024.



## **COMMISSION NATIONALE DE BOXE EDUCATIVE ASSAUT**

L'édition suivante a eu lieu le vendredi 24 mai, samedi 25 mai, dimanche 26 mai à Bourges, en présence de Dominique NATO.

Je remercie la présence et la gestion de la CNO ainsi que les convocations de tous les officiels (délégués, chronos, arbitres, JDA) gérées par Séverine GOSSELIN.

**COMMISSION NATIONALE DES OFFICIELS****PRÉSIDENTE : SEVERINE GOSSELIN****MISSIONS****La CNO a dans ses attributions :**

- Suivre constamment les résultats donnés par l'application des règlements au cours des réunions, en faire la critique, le rapport ;
- Proposer au Comité Directeur ou à son Bureau Directeur, toutes modifications utiles aux règlements et Codes Sportifs ;
- Élaborer un programme de recrutement de juges, arbitres, délégués de réunion, chronométreurs et veiller à son application ;
- Proposer les conditions dans lesquelles sont assurés la formation et le perfectionnement des juges, des arbitres, des délégués et des chronométreurs
- Appliquer le programme arrêté par le Comité Directeur et veiller à son application ;
- L'examen des juges – arbitres nationaux, inter régionaux, régionaux et juge arbitre de boxe éducative assaut ;
- Les examens de délégués de réunion régionaux et nationaux ;
- La promotion des chronométreurs et présentateurs ;
- Désigner les jurys sur les compétitions nationales boxe amateur et boxe professionnelle
- Évaluer les prestations des juges et établir un classement ;
- Proposer au DTN les juges arbitres susceptibles d'intégrer la liste haut niveau du Ministère des Sports ;
- Examiner les réclamations relatives aux contestations portant sur les résultats sportifs (BP, BA, BEA)

**MEMBRES :**

- Patrick BAILLIVET

- Emmanuel BOUVET

- Bertrand CHAGNOUX

- Robin DOLPIERRE

- Jaqueline MAIRESSE

- Noël MONNET

- Abderrazak MOUHNI

- Stéphane NICOLO

- Jackie QUEANT

- Fabrice ROSA

## COMMISSION NATIONALE DES OFFICIELS

### RAPPORT DE LA CNO

Dans un premier temps, je tiens à saluer l'investissement et la disponibilité de l'ensemble des officiels pour les multiples organisations dans leur comité régional respectif et tout particulièrement les officiels qui ont participé aux compétitions nationales sur l'ensemble de nos trois pratiques.

Je remercie également le Président de notre Fédération Dominique NATO, les membres du comité directeur et le Directeur Technique National Mehdi NICHANE du soutien dont ils ont fait preuve envers la CNO et l'ensemble des officiels.

Sans oublier Pierre COUGOULIC, Cadre Technique National missionné auprès de la CNO, qui nous a permis d'avancer à grand pas dans la restructuration de la formation des officiels.

L'intégration des nouveaux grades de délégués de réunion BEA et de chronométreurs BEA a permis de faciliter l'accès aux fonctions de chronométreurs et délégués, et de répondre en parti au besoin des organisateurs BEA.

Les outils pédagogiques de formations ont été finalisés pour les fonctions d'officiels BEA et régionaux et sont mis en place par les formateurs des régions. La saison prochaine, notre objectif est d'établir une liste des formateurs de chacune des régions et d'organiser des sessions communes de travail pour harmoniser les formations.

La mise en place du « Dispositif référents CNO » suit son cours. Il a pour objectif de consolider le lien entre les comités régionaux et la CNO, et également de faciliter la mise en place des formations d'officiels et de les harmoniser. Un point d'étape est prévu fin aout.

Les certifications de juges arbitres aux grades interrégional et national, qui, jusqu'à présent se déroulaient sur les championnats de France universitaire, se feront la saison prochaine sur plusieurs tournois et championnats FFBoxe. Ce qui permettra à plus de juges arbitres de se présenter.

L'évaluation des officiels se fait à présent sur chacune de leur prestation sur les championnats de France Amateur, ce qui permet d'établir un classement objectif et une sélection appropriée pour les compétitions nationales.

Cette saison la CNO a travaillé en étroite collaboration avec la CNBEA en ce qui concerne les fonctions relatives aux officiels.

Cette collaboration nous a permis de mettre en place l'évaluation des juges arbitres et nous permettra de mettre en place le même processus de sélection que les compétitions nationales amateurs.



## COMMISSION FÉDÉRALE DES FINANCES

PRÉSIDENTE : MOULOU BOUZIANE

### MEMBRES :

- Laurent BOHARD
- Ouahib FRIYED
- Eric GODEY
- Bruno PETRACCO

### MISSIONS

La commission des Finances est élue par les membres du Comité directeur. La durée de son mandat est de 4 ans. Elle se réunit deux fois par an, et plus si nécessaire, quinze jours avant la date de la réunion des membres sont rendus destinataires des documents financiers règlementaires. Son action concerne les domaines suivants :

- Bonne tenue de comptes ;
- Respect des engagements ;
- Equilibre financier de l'exercice ,
- Etude des contentieux ;
- Proposition à faire au Comité directeur ;
- Etude d'appels d'offres.

## 1 - RAPPORT

- **EVENEMENTS NOTABLES**
- Revalorisation des salaires du personnel FFBoxe en concertation avec les représentants du personnel et le trésorier général de la FFBoxe.
- Mise en place d'un appel d'offre pour les assurances de la FFBoxe.
- Rencontre et négociation avec 3 courtiers
  - Sélection de 2 courtiers.
  - 1 offre globale validée
- Optimisation de la trésorerie fédérale en accord avec le trésorier général.
- Construction active du budget fédéral 2024 avec le trésorier général.
- Dossier d'appel d'offres pour un nouvel assureur



## COMMISSION FÉDÉRALE DE L'EMPLOI ET DES FORMATIONS

**PRÉSIDENT : DANIEL LEMOINE**

### MISSIONS

La CFEF a dans ses attributions :

- la mise en place et le développement d'initiatives et de structures organisationnelles visant à optimiser la professionnalisation d'entraîneurs et d'animateurs ;
- l'organisation, le développement et le contrôle (en coordination avec les autres commissions nationales concernées) de toutes les actions de formation en direction des boxeurs, des entraîneurs, des officiels et des dirigeants ;
- le développement de la pratique, c'est-à-dire l'augmentation du nombre de licenciés et du nombre de clubs au moyen des actions de formation et de toutes autres actions (diffusion d'informations, publication de documents, actions de terrain, accompagnement de démarches identifiées ...).

### MEMBRES :

- Michel DAMOUR

- Julien GUAQUIER

- Jérémy DENIS

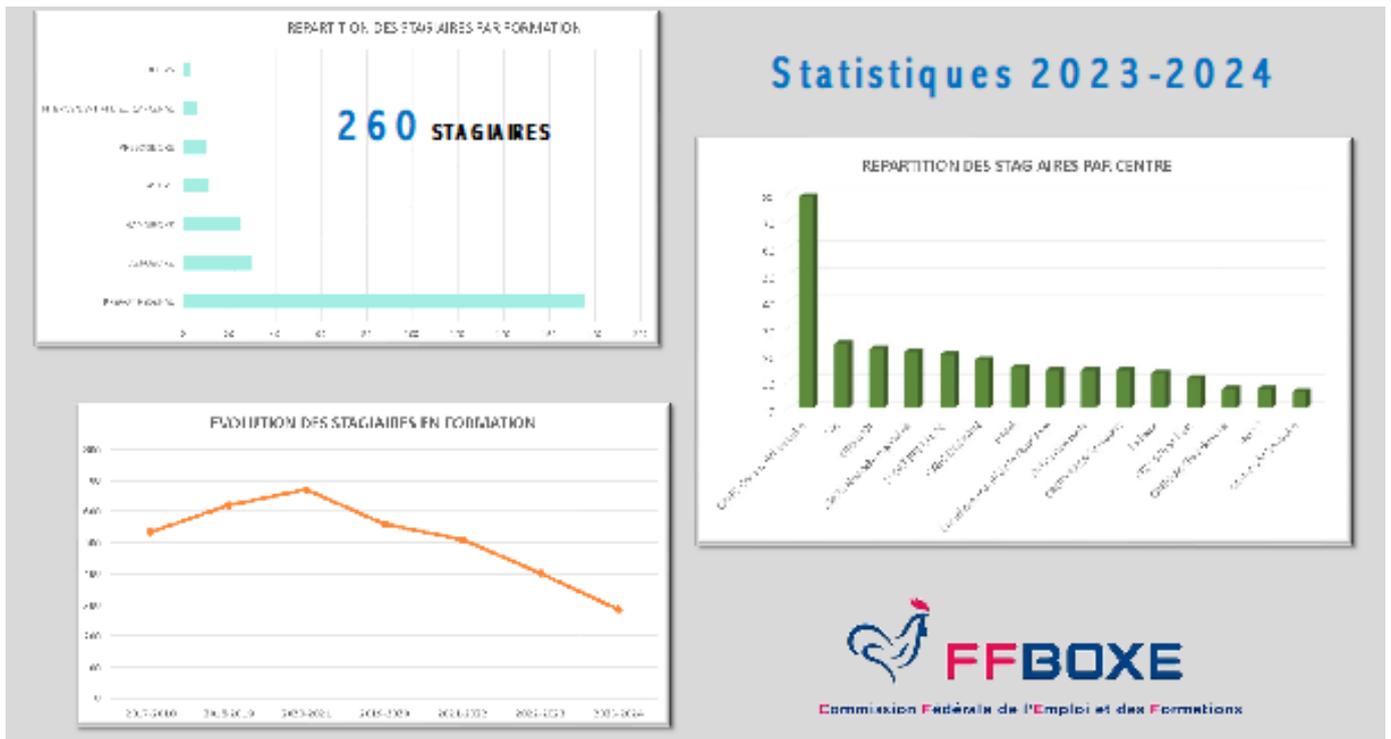
### PRECISIONS PRELIMINAIRES :

Le présent bilan de la Commission Fédérale de l'Emploi et des Formations (CFEF) et du secteur des formations de la Direction Technique Nationale (DTNe) est rédigé en tenant compte des évolutions contextuelles de ce secteur fédéral. C'est ainsi que certains événements ont eu un impact non négligeable, à savoir : la démission de membres de la CFEF au cours de la saison sportive 2022-2023 ; la finalisation de la réforme des formations assistant prévôt fédéral et prévôt fédéral; le départ du responsable des formations fédérales ; son remplacement à temps partiel puis à temps complet par un cadre d'état ; la prise de responsabilité en septembre 2022 du nouveau responsable des formations ; la volonté du DTN de solliciter les cadres techniques d'état et fédéraux dans la coordination et les interventions pédagogiques ; de recentrer les missions des formateurs vacataires aux interventions pédagogiques uniquement.

## COMMISSION FÉDÉRALE DE L'EMPLOI ET DES FORMATIONS

### LES CHIFFRES 2023-2024

Les éléments chiffrés et statistiques pour la saison 2023-2024 ne sont qu'une projection eu égard à la date de rédaction du présent bilan et la fin de saison 2023-2024 non effective.



### ÉVOLUTION DES OUTILS NUMÉRIQUES À DISPOSITION DU SECTEUR DES FORMATIONS :

Afin de répondre à deux objectifs principaux, à savoir :

1. La mise en conformité avec les règles légales de gestion et de suivi de dossiers administratifs personnels, et leur optimisation (dont RGPD)
2. La mise en adéquation pédagogique et organisationnelle de la notion de formation à distance, deux outils numériques ont été sélectionnés.

-Un outil de gestion et de suivi administratif des formations et des stagiaires : L'application e-licence développée par la société Exalto propose un module de gestion et de suivi des formations. Cela va permettre d'ouvrir les inscriptions en formation dès août 2024, d'obtenir une inscription effectuée directement par le candidat, et de valider l'inscription à la formation uniquement après le paiement en ligne des frais pédagogiques et d'hébergement.

- Une plateforme de formation à distance, le choix a été fait de contractualiser avec la société APOLEARN, plateforme déjà utilisée dans le cadre du MMA.



## COMMISSION FÉDÉRALE DE L'EMPLOI ET DES FORMATIONS

### FORMATIONS FEDERALES

#### ASSISTANT PREVOT FEDERAL :

Le comité directeur de la fédération a demandé de raccourcir le temps de formation à une saison sportive au lieu de deux. Cette modalité associée à une organisation et à des contenus en cours de réalisation a induit, pour 2022-2023 et 2023-2024, les orientations suivantes :

-Ouverture d'une session de formation APF de janvier-à juin 2023 et poursuite du PF de janvier à juin 2024,

-Pas d'ouverture de la session de formation APF 2023-2024 pour privilégier la mise en place de la formation APF+PF sur une saison sportive à compter de septembre 2024, adaptation des contenus existants.

Le règlement intérieur a été remanié pour cette saison.

#### PRÉVÔT FÉDÉRAL :

-Pour 2022-2023 la formation au diplôme du prévôt fédéral concernait les stagiaires inscrits en formation PF 1er cycle en 2021-2022. Pour cette formation au PF, Il n'était pas envisageable de modifier le cursus entamé en 1er cycle en se basant sur le nouveau PF réformé.

-Pour 2023-2024 la formation au diplôme du prévôt fédéral concernait les stagiaires inscrits en formation APF 2022-2023. Ces stagiaires bénéficiaient d'une partie de la réforme mais avec un cursus de formation encore étalé sur deux saisons sportives (2022-2023 et 2023-2024).

### FORMATIONS COMPLEMENTAIRES

#### PRESCRI'BOXE :

La formation prescri'boxe est en légère stagnation. La difficulté pour la session 2023-2024 a résidé dans la disponibilité des stagiaires, pour lesquels la coordinatrice de ce dispositif de formation a émis une certaine réserve.

La formation handi-boxe 2023 comprenait 12 stagiaires. Elle se déroule en simultanée avec le Challenge National Handi-Boxe Gilbert Joie, une belle opportunité pour donner davantage de qualité à la formation. Cette formation est souvent un déclic pour développer des projets handi-boxe avec des structures extérieures ou accueillir des personnes en situation de handicap dans le club. Il est à noter que beaucoup de boxeurs en situation de handicaps prennent une licence boxe éducative. La licence handi-boxe peut parfois stigmatiser le handicap, ce que ne fait pas la licence boxe éducative. Il pourrait être intéressant de proposer une licence boxe éducative et de cocher une case "en situation de handicap" seulement pour les personnes concernées. La formation handi-boxe 2024 sera complète avec 25 personnes, un effort de communication a été réalisé sur cette formation. Aussi à l'avenir, la commission des formations souhaite proposer une formation bien plus large sur une thématique "Santé pour tous" qui inclurait des thèmes abordés en lien avec l'handi-boxe, prescri-boxe, la boxe en outil de santé pour toutes et tous.



## COMMISSION FÉDÉRALE DE L'EMPLOI ET DES FORMATIONS

### INTERVENANT MILIEU CARCERAL

La formation carcérale 2023 est une formation partenariale importante dans le cadre de la convention nationale Direction de l'Administration Pénitentiaire DAP / FFB. Elle s'est déroulée sur le Centre Pénitentiaire de Bois d'Arcy, seulement 6 personnes ont participé à celle-ci, un effort de communication sera réalisé sur les suivantes. Nos partenaires comptent sur la mise en place de cette formation. Pour la saison prochaine une innovation est en cours de construction, avec une formation alliant la DAP et la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse), deux institutions avec lesquelles nous avons des conventions nationales pluriannuelles. Une telle formation serait une première pour la boxe, c'est aussi une première dans le sport. Celle-ci se déroulerait à Fleury Merogis plus grande prison d'Europe pour aborder le développement de la boxe et de projet boxe en lien avec toutes les personnes sous main de justice (PJJ et DAP). Une thématique commune plus large alliant 2 institutions complémentaires (Ministère de la Justice).

### HANDI-BOXE

Organisée dans le cadre du challenge handiboxe "Gilbert Joie", cette formation semble répondre à une demande croissante et toujours avérée bien que le nombre de participants soit moins important.

Un projet d'élargissement de la formation est en cours de réflexion, en lien avec la formation prescri'boxe. Une baisse de candidature est également constatée sans que l'on puisse identifier les causes. Malgré tout une réflexion sur son évolution est en cours dans la perspective de répondre aux nouvelles attentes des stagiaires.

### AEROBOXE

Cette formation a breveté 14 stagiaires. Nous constatons également une baisse des candidatures par rapport à la période avant Covid. L'éloignement du centre de formation de Bourges pourrait en être la cause. Nous pourrions envisager de répartir cette formation sur 3 ou 4 centres couvrant ainsi l'ensemble du territoire. Nous procéderons à une réforme des contenus afin de répondre aux attentes d'un public recherchant régulièrement la nouveauté.

### FORMATIONS D'ETAT

Les formations d'état (BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS) doivent faire l'objet d'une réforme. Cette réforme attendue pour janvier 2025 impactera le fonctionnement des diplômes d'état boxe.

Le développement des organismes de formation privés met en évidence une concurrence qui, pour le moment, n'est pas en faveur de notre fédération car leurs coûts sont moins élevés, le financement plus facile, l'apprentissage et la durée de formation plus courts, les modalités de formation facilitantes et la formation essentiellement à distance avec peu de présentiels.



## COMMISSION FÉDÉRALE DE L'EMPLOI ET DES FORMATIONS

Ce qui pose deux questions :

1. La Fédération doit-elle poursuivre son activité en tant qu'organisme de formation dans ces dispositifs ?
2. La fédération doit-elle développer les partenariats avec des organismes privés avec une participation du secteur des formations de la DTN pour les aspects pédagogiques et en déléguant les aspects organisationnels et de gestion à ces Organismes privés ?

### **BPJEPS MENTION BOXE ANGLAISE**

Dans l'attente de la finalisation de cette réforme, le dispositif de formation PF+BP (en un an) n'a pas été renouvelé, une seule session de BPJEPS boxe a été mise en place en Ile de France.

Une réflexion de la CFEF et du secteur des formations de la DTN est en cours afin d'envisager la poursuite du dispositif de formation actuel ou bien une proposition d'un dispositif moins exigeant.

### **DEJEPS, DESJEPS MENTION BOXE ANGLAISE**

Comme la formation BPJEPS, les formations DEJEPS et DESJEPS doivent faire l'objet d'une réforme en profondeur L'INSEP (Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance) , partenaire principal de la fédération, pour le DESJEPS, n'a pas souhaité mettre en place de cursus pour 2023-2024 en raison de l'organisation des Jeux Olympiques

Concernant le DEJEPS, la CFEF et le secteur des formations de la fédération n'ont pas ouvert de formation en raison du trop faible nombre de candidats (4), La concurrence d'un partenaire de la fédération, sous convention, impacte fortement l'adhésion des stagiaires à la formation de la FFBoxe.





## COMMISSION FÉDÉRALE DISCIPLINAIRE DE 1ERE INSTANCE

**PRÉSIDENT : ALAIN BOULARD**

**VICE-PRESIDENT : CHRISTIAN LIGNEUL**

### MISSION

- Sanctionner les comportements contraires aux règles posées par les statuts et règlements de la FFBoxe.

### MEMBRES :

- Géraldine FILLOUX

- Charles MERLEN

- Mario MENARA

## 1 - RAPPORT

Au cours de l'année 2023, la commission a siégé à trois reprises et a examiné quatre dossiers relatifs à des propos déplacés, insultants ou injurieux à l'encontre d'officiels, à un non-respect des obligations administratives et comptables par un président de comité régional et à des faits de falsification et usage de certificats médicaux.

Pour mémoire l'année dernière, elle avait jugé huit dossiers; il semblerait donc qu'il y ait une amélioration du comportement des licenciés.

Les condamnations prononcées ont tenu compte de la gravité des faits, des antécédents et de la personnalité des personnes poursuivies en application des principes de proportionnalité et d'individualisation de la peine et sont allées de la dispense de peine au retrait et interdiction de délivrance de licence avec inéligibilité et interdiction définitive de toutes activités et fonctions en lien avec la pratique de la boxe; une relaxe des faits poursuivis a également été prononcée.

Il sera relevé que, pour la première fois, un dossier concernait un pratiquant de MMA (mixed martial arts).



## COMMISSION FÉDÉRALE DISCIPLINAIRE D'APPEL

**PRÉSIDENT : GERARD DANGLADE**

### MISSIONS

- Les décisions des Commissions Disciplinaires de première instance peuvent être frappées d'appel devant la CFDA : Le licencié sanctionné et le cas échéant les personnes investies de l'autorité parentale ;
- L'association sportive affiliée à laquelle appartient le licencié sanctionné par l'intermédiaire de son représentant statutaire ;
- L'association sportive sanctionnée par l'intermédiaire de son représentant statutaire ; Le Président de la FF Boxe concernant les décisions prononcées par la Commission Fédérale Disciplinaire ou toute personne licenciée à la FFB dûment mandatée par lui ;
- Le Président du comité Régional concernant les décisions prononcées par la Commission Régionale de discipline institué au sein du Comité Régional qu'il préside ou toute personne licenciée à la FF Boxe dûment mandatée par lui.

### MEMBRES :

- Gérard LAUCUSSE

- Marc PAPILLION

- Nicolas LIGNEUL

- Louissette PAUTOT

## 1 - RAPPORT

Les décisions des commissions disciplinaires de première instance peuvent être frappées d'appel devant la Commission Fédérale Disciplinaire d'Appel.

L'article 19 du règlement disciplinaire adopté par l'assemblée générale du 18 juin 2022 prévoit des dispositions relatives au fonctionnement de cette commission.

L'appel n'est pas suspensif sauf décision motivée de l'organe disciplinaire de première instance et il est prévu que l'organe disciplinaire d'appel statue en dernier ressort.

L'article 20 du règlement prévoit que le Président ou la personne qu'il désigne établit un rapport exposant les faits et rappelant les conditions du déroulement de la procédure ; ce rapport devant être présenté oralement en séance.

Il est important de souligner que l'organe disciplinaire est tenu par des délais puisque l'article 21 prévoit qu'il doit se prononcer dans un délai de quatre mois à compter de l'engagement initial des poursuites.



## COMMISSION FÉDÉRALE DISCIPLINAIRE D'APPEL

C'est la raison pour laquelle il est nécessaire et impératif pour nous de le respecter car l'appelant peut toujours saisir le Comité National Olympique et Sportif Français aux fins de faire constater cette irrégularité

Enfin, l'article 22 du règlement disciplinaire prévoit une échelle de sanctions allant de l'avertissement à la radiation.

Toutes les décisions de la commission doivent être motivées et à chaque fois il doit être aussi précisé les voies et les délais de recours dont dispose la personne concernée.

Le seul recours dont elle dispose est la saisine préalable du CNSOF en vue d'une proposition de conciliation puis en cas d'échec le Tribunal Administratif.

Au cours de l'année sportive de 2023- 2024 un seul recours au CNSOF a été enregistré sur les 7 décisions qui ont été rendues par la Commission Fédérale Disciplinaire d'Appel.

Cette dernière s'est réunie :

- Le 20 janvier 2023, une décision a été rendue mais a fait l'objet d'une conciliation devant le CNSOF.
- Les 2 et 3 mars 2023 : cinq décisions ont été rendues étant précisé qu'un dossier concernait trois personnes. Elles n'ont pas fait l'objet de recours.
- Le 13 juin 2023 une décision a été rendue concernant 2 personnes pour lesquelles la saisine de la Commission a été déclarée irrecevable
- Le 13 mars 2024 et a rendu une décision confirmant celle de première instance

La quasi-totalité des décisions qui ont été rendues ont été des réformations car la commission a voulu réduire les sanctions qui avaient été prononcées en première instance.

Une seule décision qui est celle qui a fait l'objet d'un recours devant le CNSOF pouvait être considérée comme aggravant la sanction de première instance et c'est la raison pour laquelle la proposition de conciliation a abouti à une sanction plus modérée qui paraissait acceptable.

La Commission Fédérale Disciplinaire d'Appel a pu fonctionner dans des conditions tout à fait correctes avec une bonne communication entre ses membres et dans un climat particulièrement harmonieux.

Même si ses membres ont beaucoup de plaisir à se retrouver et à travailler ensemble nous espérons que le contentieux disciplinaire sera en baisse la saison prochaine.



## COMMISSION FÉDÉRALE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE LA FÉMINISATION, SANTÉ, ÉDUCATION

PRÉSIDENT : MOHAMED JAMAI

### MEMBRES :

- Karim AIOUAZ

- Mehdi LARBI

- Nedjid EL BAJA

- Nouredine SAHNOUNE

## 1 - RAPPORT

Le label « RSO INSERTION » de la FF Boxe qui sera attribué aux clubs répondant aux critères, témoigne de l'exemplarité de la démarche de son titulaire au regard des partenaires institutionnels. En accordant ce label, la FF Boxe atteste que son titulaire répond à un cahier des charges qui place l'insertion sociale au cœur de son action. Il permet au titulaire du label de rendre visibles ses engagements, ses actions et facilite sa communication en l'inscrivant dans la campagne nationale de la FF Boxe.

Pour la FF Boxe, c'est un instrument de progrès au service de la boxe et d'une société plus durable. Pour le porteur de projet c'est aussi s'inscrire dans une démarche d'amélioration et de qualité.

### CONDITIONS D'OBTENTION

Pour candidater à l'obtention du label « RSO INSERTION », le club doit satisfaire aux conditions suivantes:

1. Être affilié à Fédération Française de Boxe;
2. Effectuer des interventions « Boxe » en QPV et/ou ZRR;
3. Accueillir des publics en situation de précarité;
4. Adhérer à la charte pour le développement durable de l'insertion par le sport. (et plus précisément le 3e objectif,...).

Lors de l'examen du dossier de demande, chacun des objectifs de la charte est évalué. A l'issue de cet examen, le demandeur devra répondre aux conditions suivantes :

1. Contribuer à la mise en œuvre d'au moins quatre des huit objectifs de la Charte du sport pour le développement RSO,
2. Remplir obligatoirement au moins un des objectifs d'accompagnement et d'insertions

Le label a une durée de validité de deux années.



## COMMISSION FÉDÉRALE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE LA FÉMINISATION, SANTÉ, ÉDUCATION

### Bilan des travaux de la commission RSO du mandat : 2020 / 2024.

Nous arrivons à la fin de notre mandat.

Je peux dire, que je suis satisfait de nos travaux et de nos avancées qui sont très encourageants pour la suite.

Je remercie notre président M. Dominique Nato pour sa confiance.

Il est vrai que la mission principale de notre Fédération c'est avant tout de faire chanter l'hymne national dans les quatre coins du globe en remportant des médailles et j'espère qu'elles seront nombreuses pour les jeux olympiques de Paris 2024.

Mais il y a également la médaille du social.

Notre Fédération l'a très bien compris.

En effet, le sport, la boxe a cette particularité, de par les valeurs qu'elle porte constituant un "levier d'accrochage "formidable pour toucher les jeunes des QPV, parfois éloignés de l'emploi et des structures institutionnelles.

Elle peut construire un dialogue, instaurer des relations régulières et durables avec ces jeunes afin de les aider à construire leur parcours professionnel et de retrouver de la confiance afin de se projeter dans leur vie future.

Il est vrai que ces quartiers renferment un grand nombre de problématiques : manque de moyens financiers, précarité (plus de la moitié des habitants perçoivent des aides sociales), taux de chômage élevé, familles monoparentales, diversité culturelle.

On peut dire malheureusement qu'une partie de cette jeunesse de ces quartiers populaires n'est pas ou peu diplômée.

Diagnostic : Selon les derniers chiffres du chômage publiés au troisième trimestre de 2020, 21,8% des jeunes de 18 à 25 ans étaient au chômage, soit 619 000 jeunes (hausse de 16% en un an).

Les jeunes résidant en QPV sont deux fois plus touchés par le chômage que les jeunes des quartiers environnants.



## COMMISSION FÉDÉRALE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE LA FÉMINISATION, SANTÉ, ÉDUCATION

### 1 - LES GRANDES LIGNES DU PROJET PIC.

Le projet est né d'un diagnostic simple :

La crise sanitaire a eu un lourd impact sur le taux de chômage élevé des jeunes.

Ce projet est une grande première qui associe sept fédérations sportives.

- Fédération Française de Judo,
- Fédération Française de Basketball,
- Fédération Française des Clubs Omnisports,
- Fédération Française de Badminton,
- Fédération Française de tennis de table,
- Fédération Française d'Athlétisme
- et la Fédération Française de Boxe.

Mais aussi des experts de l'inclusion par le sport qui s'inscrivent pleinement dans un projet fédéral porté par les fédérations sportives qui souhaitent s'engager concrètement dans l'inclusion des jeunes.

Il a été coconstruit avec une logique innovante de partenariat forte marquée par la mobilisation de plusieurs clubs sportifs sur un même territoire.

Le projet a été implanté sur 15 territoires, répartis sur 10 régions avec 35 clubs déjà engagés dans des démarches d'éducation par le sport.

L'objectif final est d'accompagner 20 jeunes par an pour chaque club en 2 promotions (10 jeunes par promotion) soit 740 jeunes par an (dans les 37clubs) avec pour ambition d'insérer 50% du public qui participe au dispositif (emploi CDIDD, formation, entrepreneuriat...).



## COMMISSION FÉDÉRALE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE LA FÉMINISATION, SANTÉ, ÉDUCATION

### 2 - REÇU PAR LE CHEF DE L'ÉTAT A L'ELYSÉE.

Une reconnaissance nationale pour les éducateurs et les présidents de fédérations.

Le 23 octobre nous étions invités M. Dominique Nato Président de la Fédération Française de Boxe, les membres de la commission RSO et moi-même au Palais de l'Elysée.

Le Président de la République a indéniablement voulu témoigner, au plus haut niveau de l'État, de toute la considération et de la reconnaissance que suscite l'importance du rôle social et sociétal du sport.

Pour renforcer cette place et ces vertus, il a annoncé une série de mesures destinées à conforter le potentiel d'inclusion du sport.

En l'occurrence :

- la labellisation et le déploiement de 10.000 clubs sportifs engagés dans une telle démarche d'ici fin 2024, les clubs de boxe étant susceptibles d'en faire partie ;
- le financement de 1.000 clubs sportifs, dont ceux dédiés au noble art, pour qu'ils recrutent et forment 1.000 éducateurs socio-sportifs, avec une aide à hauteur de 20.000 euros par club et par an, sur une durée de trois ans ;
- l'objectif de passer de 20.000 à 100.000 bénéficiaires d'actions d'insertion par le sport et par an ;
- le lancement d'une mission de travail spécifique chargée de faire des propositions sur le statut des éducateurs sportifs bénévoles indemnisés, dès le début de l'année 2024.

Par ailleurs, le Président M. Emmanuel Macron a appelé de ses vœux une nouvelle méthode et une nouvelle impulsion en faveur de l'inclusion par le sport.

Et ce, via la création d'une alliance dédiée.

Il s'agit d'une structure de copilotage de la politique publique de l'inclusion par le sport qui sera chargée de définir les modes de financement adéquats, de faciliter les coopérations, de participer à la labellisation des structures et d'évaluer les actions menées.

Elle aura, en outre, vocation à initier une dynamique qui vise à fédérer toutes celles et ceux qui souhaitent faire valoir leur engagement pour pratiquer pleinement du sport un levier et un outil d'impact social.

En conclusion je dirais que le discours du Président de la République et les mesures qu'il a annoncées sont une reconnaissance, par l'État, du rôle et du travail des éducateurs sportifs qui œuvrent au quotidien sur le terrain. Ils occupent de véritables emplois. Grâce aux nouveaux dispositifs qui vont être mis en place, ces postes vont pouvoir être consolidés, voire officialisés. On ne peut donc que saluer la démarche du Chef de l'État. Les avancées sont réelles.



## **COMMISSION FÉDÉRALE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE LA FÉMINISATION, SANTÉ, ÉDUCATION**

Cependant, il convient de rappeler qu'un grand nombre d'éducateurs qui œuvrent depuis dix à quinze ans dans les Quartiers de la politique de la Ville (QPV) et qui ont fait leurs preuves sont toujours dans une situation de précarité.

Ils ne bénéficient pas d'un statut stable, par exemple, en étant employés à plein temps et en CDI par une collectivité locale (Mairie, Conseil départemental, Région) pour exercer leur mission d'insertion et d'éducation par le sport dans des conditions sereines.

Ils ne peuvent compter que sur les subventions, par nature aléatoires, que perçoit leur association dont ils font partie.

C'est évidemment une bonne chose de former les éducateurs mais il faut que cela s'accompagne d'une véritable politique de l'emploi.

Mohamed JAMAI

Président de la commission RSO



## COMMISSION FÉDÉRALE JURIDIQUE STATUTS ET RÉGLEMENTS

**PRÉSIDENTE : MARIE LISE ROVIRA**

### MISSIONS

- Elabore les statuts de la FFBoxe et des organes déconcentrés, du Règlement Intérieur et des Règlements Généraux de la FFBoxe ;
- Propose toutes les modifications nécessaires des textes fédéraux auprès des instances dirigeantes de la FFBoxe ;
- vérifie la conformité et la cohérence de l'ensemble des textes réglementaires fédéraux. Elle donne son avis sur les dispositions de ces textes et sur les lois et règlements susceptibles d'intéresser la Boxe ;
- Examine toutes les questions se rapportant au respect des textes fédéraux autres que ceux relatifs au Règlement Disciplinaire ;
- apporte une meilleure connaissance des textes fédéraux en direction des représentants des structures déconcentrées et des clubs de la FF Boxe.

### MEMBRES :

- Bernard BENABDALLAH

- Michel PAUTOT

- Gérard DANGLADE

- Jean-Bernard PAILLISSIER

## 1 - RAPPORT

La commission fédérale juridique statuts et règlements a rejoint l'organigramme fédéral à la suite des modifications apportées au Règlement Intérieur lors de l'AG Ordinaire du 25 septembre 2021. Elle a pris ainsi le relais du groupe de travail statuts et règlements mis en place en 2018.

Tout au long de cette mandature, elle s'est réunie de façon régulière en visioconférence ou en présentiel.

Elle a successivement travaillé à l'actualisation et à l'harmonisation des textes fédéraux, statuts, règlement intérieur, règlement des agents sportifs Boxe et MMA, règlement disciplinaire.

Avec la loi Sport du 2 mars 2022, visant à démocratiser le sport en France, de nombreuses modifications sont intervenues dans les Statuts puis dans le Règlement Intérieur de la FFBoxe.

Pour la LNBP, MM. Teysseron et Benabdallah, avec le concours de Sylvie Messenger ont également veillé à l'actualisation du chapitre relatif à la Boxe pro dans les règlements généraux.

Le Docteur Maryannick Machard, Présidente de la Commission nationale médicale et les membres de la commission ont apporté leur contribution avec la mise à jour du règlement médical.



## **COMMISSION FÉDÉRALE JURIDIQUE STATUTS ET RÉGLEMENTS**

Sans oublier le Comité d’Ethique, Michel Corbière et ses membres, qui ont actualisé la chartre d’éthique et de déontologie adoptée lors de l’AG ordinaire du 5 septembre 2020.

Ces travaux ont été menés en étroite concertation avec la mission juridique de la Direction des Sports du Ministère.

Des modifications statutaires ou réglementaires inscrites à l’Ordre du jour et soumises au vote de l’A G du 22 juin 2024.

Je tiens à remercier très chaleureusement, les membres de la commission juridique, statuts et règlements, les personnes qualifiées qui sont venus nous apporter leur concours et les Président (e)s et membres des commissions nationales ou fédérales qui ont collaboré à cet important chantier juridique qui marquera la mandature 2021-2024.

**COMITÉ D'ÉTHIQUE****PRÉSIDENT : MICHEL CORBIÈRE****MISSIONS**

- Il veille à l'application et au respect de la charte d'éthique et de déontologie de la FF Boxe.
- Il statue et donne des avis sur toutes les questions d'éthique et de déontologie pour lesquelles il est saisi par les différentes instances fédérales.
- Il traite les différents signalements portés à sa connaissance relevant de sa compétence.
- Il formule des recommandations générales ou spécifiques pour une meilleure prise en charge des valeurs et des principes dictés par la charte.
- Il travaille à la prévention et au traitement des conflits d'intérêts.
- Il saisit les instances disciplinaires fédérales compétentes en cas de violation grave des valeurs et des obligations inscrites dans la charte d'éthique et de déontologie.

**MEMBRES :**

- Sabine FOUCHER

- Michel PAUTOT

- Jérôme LADES

- Françoise RABIA

**1. L'ACTIVITE DU COMITE D'ETHIQUE :**

A ce jour, le comité d'éthique a été saisi à seize reprises à la fois par les instances fédérales et par les licenciés.

15 avis ont été pris et la seizième affaire est en cours d'instruction.

Huit de ces avis ont conduit à solliciter la saisine de la commission fédérale disciplinaire de première instance au vu du caractère éminemment disciplinaire des faits évoqués.

Deux avis ont demandé aux protagonistes de trouver une solution en interne à leur contentieux compte tenu du peu d'importance des faits relatés.

Deux autres avis ont consisté à demander des preuves et des éléments factuels à l'appui de chacune des parties pour instruire correctement les affaires, ce qui faute de réponse, a conduit à l'extinction des affaires.

Un avis a demandé à la commission concernée de prendre ses responsabilités.

Un avis de classement sans suite a été pris à la vue du peu d'importance des faits relatés.

Un avis a consisté en un rappel des règles d'éthique et de déontologie aux différentes parties de l'affaire compte tenu des circonstances et du peu d'importance des faits.

**COMITÉ D'ÉTHIQUE**

**PRÉSIDENT : MICHEL CORBIÈRE**

## **2. L'ACTIVITE DU COMITE D'ETHIQUE :**

-Compte tenu de la publication de la nouvelle charte d'éthique et de déontologie du CNOSF le 23 mai 2022.

- Compte tenu de la publication de la loi du 2 mars 2022 sur le sport.

- Compte tenu du rapport de la ministre Oudéa-Castera du 7 décembre 2023 relatif aux travaux du comité national pour renforcer l'éthique et la vie démocratique dans le sport.

Le comité d'éthique a été amené à proposer une nouvelle charte d'éthique et de déontologie à la prochaine assemblée générale de la FFBOXE.

Outre l'obligation de se mettre en conformité avec les textes évoqués, cette nouvelle charte consacre une totale indépendance de ses membres vis-à-vis des instances décisionnelles fédérales.

## **3. RETROSPECTIVE CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DU COMITE D'ETHIQUE :**

La saisine du comité d'éthique constitue trop souvent un préalable à la saisine d'une instance discipline. Or, au vu de faits manifestement disciplinaires, il appartient aux différents responsables de saisir directement les instances disciplinaires ce qui évite de surcharger en travail le comité d'éthique et de permettre une réaction immédiate devant des faits inadmissibles.

## **CONCLUSION :**

Dans le cadre de l'application de sa charte, le prochain comité d'éthique devra veiller à la non-installation des conflits d'intérêts tout en promouvant une gouvernance plus éthique et plus démocratique en veillant à la protection de ses pratiquants concernant les différentes formes de violences et de discrimination.

La prise en compte de ses avis dans le fonctionnement des différentes instances fédérales sera incontournable.

**COMMISSION FÉDÉRALE DU DÉVELOPPEMENT,  
DU MARKETING ET DE LA COMMUNICATION****PRÉSIDENT : PASCAL CORDIER****MISSIONS**

- Promouvoir le développement de la pratique, par l'augmentation du nombre de licenciés et du nombre de clubs au moyen des actions de formation et de toutes autres actions (diffusion d'informations, publication de documents, animations, actions de terrain, accompagnement de démarches identifiées ...)
- Participer à la recherche des partenaires économiques et institutionnels pour soutenir les actions de développement et de haut niveau ;
- Développer et améliorer les outils de communication existants, éventuellement concevoir et éditer de nouveaux outils et messages pour faire connaître aux différents acteurs de la boxe l'ensemble des actions fédérales ;
- Veiller au respect d'une identité de marque homogène, reflet de la cohésion au sein de la FF Boxe ;
- Participer à la création et à la concrétisation, des actions de partenariats avec les entreprises partenaires, des actions de sponsoring sportif ou de mécénat sportif ;
- Favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire au sein des clubs de la FF Boxe.

**MEMBRES :**

- Alain BORLAT-CAR

- Philippe HAAG

- Anouk GRAUX

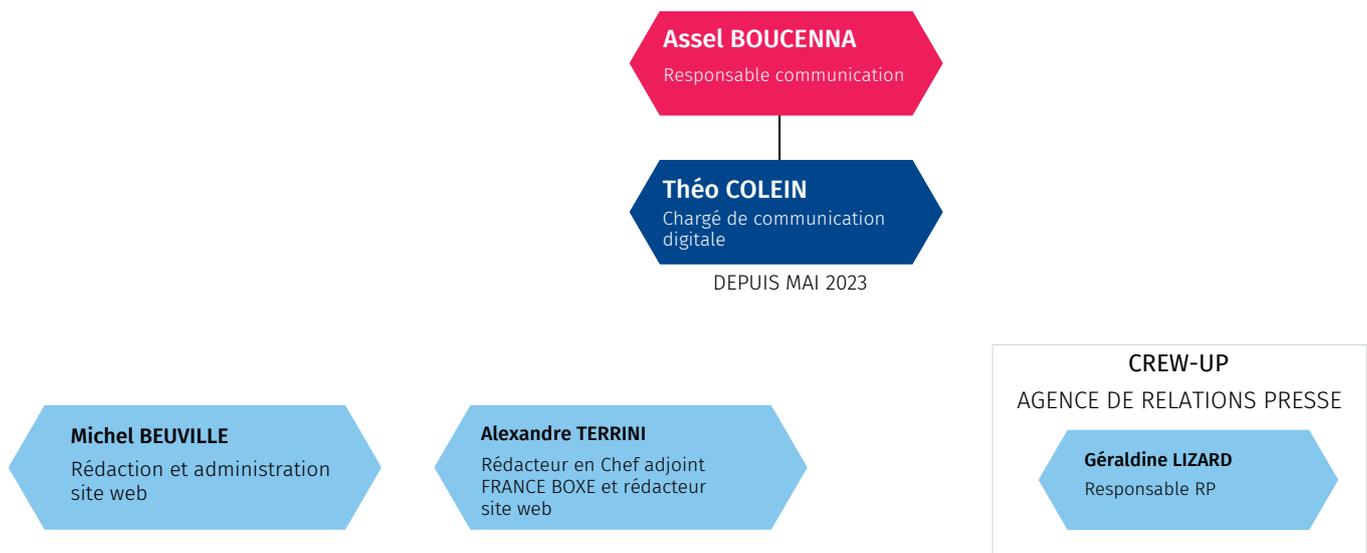
- Alain MOREAU



## COMMISSION FÉDÉRALE DU DÉVELOPPEMENT, DU MARKETING ET DE LA COMMUNICATION

### 1 - RECRUES ET STRUCTURATION

#### SERVICE COMMUNICATION FF BOXE



### 2 - FAITS MARQUANTS

Voici les principales évolutions et initiatives dans le domaine de la communication fédérale :

#### 1. Optimisation des outils de communication :

- La FFBoxe a développé une nouvelle identité graphique pour la newsletter "Infoboxe" ainsi que le document de présentation, avec l'intention de l'actualiser saison après saison.
- Un nouveau canal de communication a été mis en place avec E-licence, permettant de créer des brèves renvoyant vers nos articles, améliorant ainsi la diffusion de l'information et l'engagement des licenciés.

#### 2. Boutique officielle et goodies :

- La création d'une boutique FFBoxe est en préparation, en collaboration avec "Vestiaire Officiel". Cette initiative permettra aux clubs de créer leur propre boutique pour une centaine d'euros, ajoutant ainsi une offre de service supplémentaire à la FFBoxe.
- Une gamme de goodies est développée en collaboration avec 3Bpro / Publicité par l'image, dans l'objectif de valoriser l'identité fédérale. Ces articles seront disponibles dans la boutique en ligne FFBoxe.



## COMMISSION FÉDÉRALE DU DÉVELOPPEMENT, DU MARKETING ET DE LA COMMUNICATION

### 3. Initiatives pour une année olympique :

- **Campagne "Direction Paris"** : Lancement d'une campagne dédiée sur les réseaux sociaux et le site web de la FFBoxe, mettant en avant les athlètes qualifiés pour les Jeux Olympiques, leur parcours et leur préparation.

### 4. Engagement médiatique accru :

- Assel BOUCENNA a accompagné l'équipe olympique en Italie à Busto Arsizio pour le pré-camp du 1er TQO. Des déplacements plus fréquents seraient nécessaires pour un meilleur suivi des athlètes.
- Un media-day a été organisé le 7 mai à Roland-Garros, avec une conférence de presse pour présenter à la presse les qualifiés olympiques et officialiser ceux qui tenteront de décrocher leur ticket olympique à Bangkok lors du dernier TQO. Durant ce même media-day, un shooting des athlètes olympiques a été réalisé, dans les tendances actuelles, avec une agence spécialisée.
- Partenariats accrus avec des sociétés de production, musées et autres organisations pour renforcer la visibilité et la promotion de la boxe.

Ces initiatives auraient permis de renforcer la visibilité de la FFBoxe, d'engager davantage de supporters et de mettre en lumière les athlètes en préparation pour les Jeux Olympiques.

## 3 - PERSPECTIVES D'EVOLUTION

- **Stratégie de marketing digital** : La FFBoxe pourra intensifier sa stratégie de marketing digital en utilisant les médias sociaux, le référencement naturel (SEO) et la publicité programmatique. L'objectif serait de convertir les prospects en licenciés, atteignant ainsi un public plus large et encourageant davantage de personnes à rejoindre la boxe. La boutique en ligne FFBoxe jouerait un rôle clé dans cette stratégie, offrant un point de vente pour le merchandising et attirant les visiteurs par des promotions et des contenus exclusifs.
- **Boutique officielle en collaboration avec Vestiaire Officiel** : Le projet de création d'une boutique officielle FFBoxe se fera en collaboration avec la marque "Vestiaire Officiel". Cette initiative permettra aux clubs de créer leur propre boutique pour une centaine d'euros, ajoutant ainsi une offre de service supplémentaire à la FFBoxe. Cette boutique en ligne deviendra un canal essentiel pour la diffusion des produits exclusifs et pour renforcer l'image de marque de la FFBoxe.
- **Présence médiatique lors des compétitions internationales** : Pour améliorer sa présence médiatique, la FFBoxe pourrait constituer une équipe de communication présente lors des compétitions internationales majeures. Cette équipe capturerait du contenu en temps réel, obtiendrait des informations de première main et les partagerait rapidement avec l'audience. Une telle présence renforcerait la crédibilité de la FFBoxe et attirerait l'attention sur la boutique en ligne, où les fans pourraient acheter des produits dérivés de ces événements.

## **COMMISSION NATIONALE MEDICALE**

**Nos préoccupations restent toujours centrées sur le respect des boxeurs et de ses encadrants, et la préservation de leur bonne santé durant leur vie sportive mais aussi pendant toute sa vie durant.**

Toutes nos réflexions et nos décisions se feront dans cette optique.  
Nous nous sommes réunis quatre fois les 18/01/2023 ;08/03/2023 ;16/06/2023 ; et le15/11/2023.

### **Boxe professionnelle :**

Le Dr Mokhtar a finalisé la dématérialisation des licences professionnelles.  
Le logiciel nommé « Portail de prise des licences », qui est en ligne, semble convenir à tous, ainsi que la transmission des examens médicaux.

Date de validation des examens : La Commission nationale médicale (CNM) a voté à l'unanimité que « tous les examens médicaux sans aucune dérogation possible, doivent être passés entre le 1 er janvier et le 31 décembre pour que la licence soit valable durant l'année civile encours ».

Il faut que les boxeurs professionnels anticipent la prise de leurs rendez-vous médicaux d'une année sur l'autre.

Les examens passés en décembre, ne seront pas pris en considération pour une licence de l'année suivante.  
Cependant, étant donné que chaque pays a ses conventions personnelles, les licences des boxeurs étrangers seront acceptées si elles datent de moins d'un an de date à date, et la sérologie de moins de trois mois. Leurs certificats doivent être rédigés en français ou en anglais.

Tous les boxeurs professionnels doivent impérativement avoir déposé tout leur dossier médical 15 jours avant la date de leur combat au minimum. Aucune dérogation ne sera accordée. Il n'est pas tolérable qu'un boxeur professionnel envoie sa demande de licence la veille de leur combat. S'il n'est pas licencié, il n'a aucune protection médicale ni juridique lors de ses entraînements. Les accidents graves arrivent aussi à l'entraînement.

### **Recherche des fraudes :**

Il s'agit toujours d'un problème préoccupant. La CNM compte sur la dématérialisation des documents pour éviter les fraudes. Le Dr Mokhtar valide tous les dossiers médicaux des boxeur(se)s professionnel(le)s. En cas de doute, il contacte par téléphone le médecin responsable de l'examen. Le boxeur est le seul responsable. Art 11 bis : L'usage ou la fabrication d'un faux certificat médical est considéré comme un délit passible de poursuites judiciaires. Le faux certificat médical désengage les organisateurs de la responsabilité face à la personne. Est constitutive d'une fraude à la licence, l'usage d'un faux certificat médical. L'usage ou la fabrication d'un faux certificat médical expose à des sanctions disciplinaires, sans préjudice d'éventuelles sanctions pénales.

### **Dopage :**

une attention toute particulière va se mettre en place face aux boxeurs étrangers



## COMMISSION NATIONALE MEDICALE

### Dématérialisation des licences loisirs, BEA, BA ou aéroboxe :

Maintenant les licences sont dématérialisées. La licence Aeroboxe, Boxe Loisirs, BEA sont sur la même licence qui s'appelle BEAL. Pour les vétérans, à partir de 40 ans au premier septembre de la saison en cours, ils sont acceptés à combattre en inter club à la condition d'avoir passé une épreuve d'effort. Les certificats médicaux faits sur papier ne seront plus acceptés

### Protocole commotion :

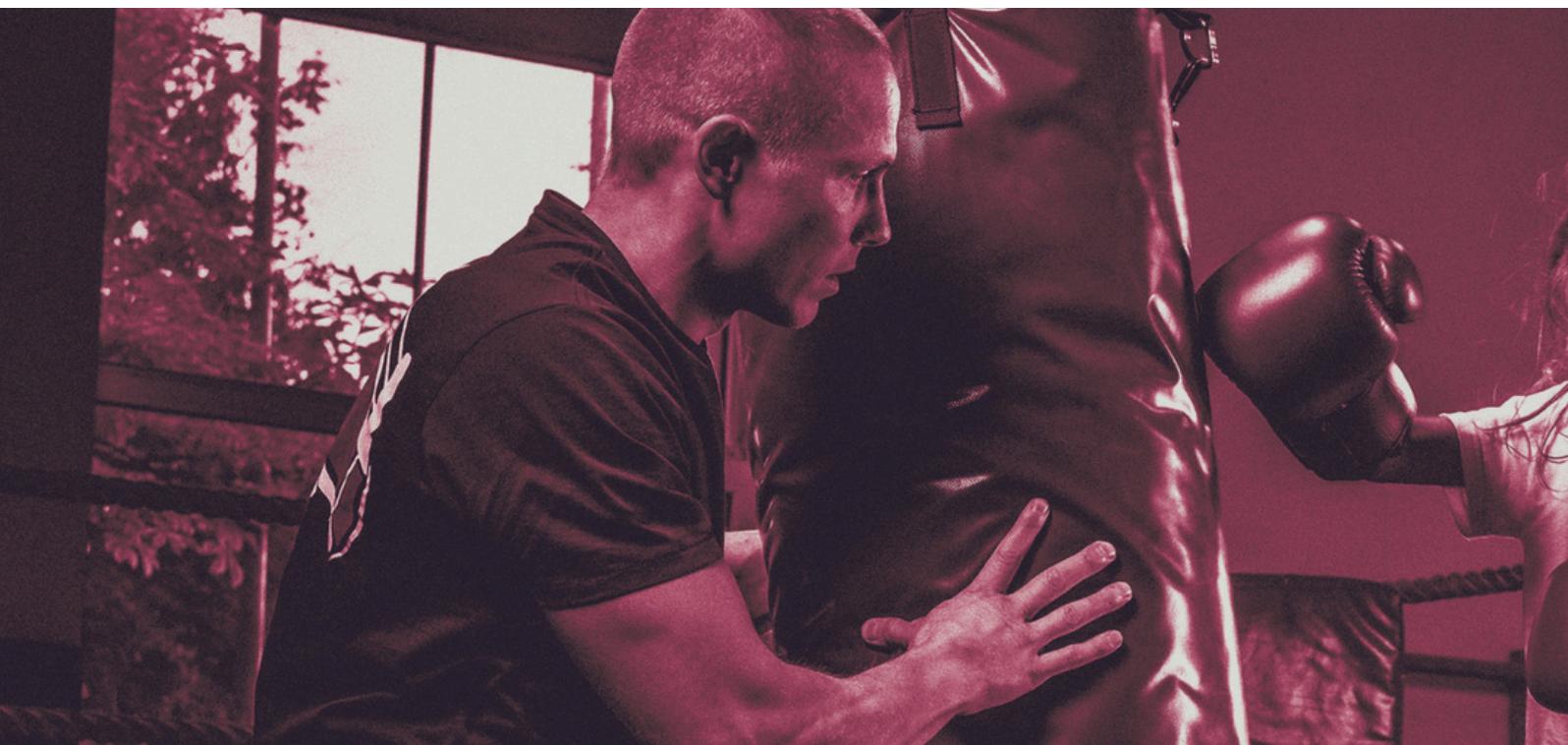
Le Dr Barnier a élaboré un nouveau protocole commotion simplifié. Les nouveaux documents sont en ligne sur le site de la FD. Lors de tout gala, les délégués ont obligation de mettre à disposition du médecin de ring ces documents, ainsi que ceux concernant « le médecin de ring ».

Il est rappelé que tout entraîneur a l'obligation de déclarer les KO dont il est témoin sur le ring et dans son club lors des entraînements, au médecin fédéral, et à la mutuelle du sportif dans l'intérêt du suivi médical du boxeur.

Un nouveau document à faire remplir par le médecin de ring, doit être envoyé avec la demande de gala, précisant sa qualité, et ses coordonnées. Ceci pour que nous puissions avoir une liste des médecins de ring, ce qui vous dépannera pour vos galas.

### MMA :

La CNM MMA rattachée à la CNM FFBoxe, qui comprend les Dr Sène, Saïdi, Cohen, Amine Mokhtar et Machard-Lepenhetier, a revu la réglementation médicale, d'un accord commun en ce qui concerne le dépôt des examens médicaux.



## COMMISSION NATIONALE MEDICALE

### Questions diverses :

**La liste des produits dopants** est mise clairement à la disposition des boxeurs en rappelant que le boxeur qui est le seul responsable de ce qu'il consomme. TUE : il faut un **diagnostic établi**, l'ordonnance n'étant plus suffisante. **Sa validité est limitée**, il ne faut pas oublier d'en faire le renouvellement.

La réalisation d'une remnographie des artères cervico-céphaliques et d'une épreuve d'effort sans mesure des échanges gazeux est également exigée tous les trois ans pour les boxeurs professionnels et les boxeurs amateurs après quarante ans.

Les médecins de la CMN vont participer à des **formations** : du médecin de ring, des juges arbitres, des gestes d'urgence pour les entraîneurs et les juges arbitres, sport santé, handiboxe.

Il est rappelé que sur le ring, c'est la FFB qui engage sa responsabilité, à l'entraînement, c'est le club, donc son président, qui est le responsable. Le certificat médical engage la **responsabilité** de chaque praticien. L'article 76 du code de déontologie médicale rappelle que ce document doit être élaboré avec impartialité et prudence.

Se pose le problème des **transgenres**, que la CMN à elle seule ne peut pas résoudre. Ce **délicat problème** est à l'étude.

La CMN souhaiterait que soit mis en place **un passeport papier commun à tous les sports de combats**, et que les délégués de réunion puissent marquer sur les passeports, lors des arrêts, la cause de l'arrêt, ce qui permettra au médecin du prochain gala de faire un examen plus ciblé.

**Les portails vigie commotion, et SOS commotion sont sur le bureau ministériel. J'espère qu'ils aboutiront en 2025...**

**Docteur Maryannick MACHARD-LEPENNETIER**  
Présidente de la CMN

REPRÉSENTANT ÉLU DU COMITÉ DIRECTEUR : **ME. SERGE PAUTOT**

<b>DOMINIQUE NATO</b>	PRESIDENT DE LA FF BOXE (MEMBRE DE DROIT)
<b>SERGE PAUTOT</b>	VICE-PRÉSIDENT FF BOXE EN CHARGE DU MMA
<b>PATRICK FORETT</b>	TRÉSORIER DE LA FÉDÉRATION
<b>LOÏC PORA</b>	REPRÉSENTANT DES OFFICIELS
<b>ADRIEN CAILLOL WEYGAND</b>	REPRÉSENTANT DES OFFICIELS
<b>JEAN-MARC SÈNE</b>	REPRÉSENTANT DES MÉDECINS
<b>RÉMI EL CHEIKH TAHA</b>	REPRÉSENTANT DES MÉDECINS
<b>BENJAMIN SARFATI</b>	REPRÉSENTANT DES ORGANISATEURS PROFESSIONNELS
<b>JÉRÔME POURRUT</b>	REPRÉSENTANT DES ORGANISATEURS PROFESSIONNELS
<b>FRITZ LEFORT</b>	REPRÉSENTANT DE CLUBS
<b>REDHA SADOUKI</b>	REPRÉSENTANT DE CLUBS
<b>CYRILLE DIABATÉ</b>	PERSONNALITÉ QUALIFIÉE
<b>MATHIEU NICOURT</b>	PERSONNALITÉ QUALIFIÉE
<b>ANTOINE HIDRIO</b>	REPRÉSENTANT DES COMBATTANTS
<b>CÉDRIC CERTENAIS</b>	REPRÉSENTANT DES ENTRAÎNEURS
<b>MOHAMED OTMAN EL AYOUBI</b>	REPRÉSENTANT DES ENTRAÎNEURS
<b>MARIE LOISEAU</b>	REPRÉSENTANTE DES COMBATTANTS



## 1 - RECONNAISSANCE LEGALE DU MMA

Implanté depuis une vingtaine d'année sur notre sol, la discipline demeurait toutefois interdite à la compétition et n'avait pas d'existence légale. La délégation des Arts Martiaux Mixtes (M.M.A) a été accordée par arrêté du ministère des Sports en date du 31 janvier 2020 (article L.131-14 du Code du Sport) à la Fédération Française de Boxe.

Puis, un nouvel arrêté ministériel du 28 mars 2022 a prolongé la délégation à notre Fédération jusqu'au 31 décembre 2025.

La Fédération de MMA français est responsable de la gestion du MMA et c'est un organe interne de notre Fédération Française de Boxe. Ses compétences sont le développement et le contrôle de la pratique, l'organisation des compétitions, notamment l'organisation des championnats nationaux, régionaux ou départementaux.

Un règlement général a été validé par l'assemblée générale fédérale le 17 juin 2022 et le premier championnat de France a été organisé en juillet 2021. Il se déroule chaque année, et les championnats nationaux se sont déroulés les 8 et 9 juin 2024.

## 2 - DEVELOPPEMENT DU MMA EN CHIFFRES

Nous vous apportons une synthèse globale de la progression du MMA entre 2020 et 2024 :

### 1. Les affiliations :

Elles sont en croissance :

Tout d'abord, on note une augmentation constante des affiliations chaque année. Elles étaient de 0 en 2020/2021, 122, en 2021/2022 : 122 affiliations (première année avec des données disponibles), en 2022/2023 : 254 affiliations, soit une augmentation de 108% par rapport à l'année précédente et en 2023/2024 : 276 affiliations, soit une augmentation de 8.7% par rapport à l'année précédente.

### 2. Le nombre des licenciés :

La progression est constante, mais il pourrait y en avoir davantage.

-2056 en 2021/2022,  
-4194 en 2022/2023  
-6561 pour cette saison 2023/2024.



### 3 - LES GRANDES TECHNIQUES ET GRADES PAR COULEURS (VERTS, ORANGES, JAUNES) :

Une des originalités du développement du MMA est l'existence de grades. Ils ont connu une hausse significative, partant de 0 en 2020/2021 pour atteindre 1 945 en 2023/2024, soit un total de 4 130 grades techniques attribués.

- 2021/2022 : 705 grades techniques.
- 2022/2023 : 1 219 grades techniques, soit une augmentation de 73% par rapport à l'année précédente.
- 2023/2024 : 1 262 grades techniques, soit une augmentation de 4% par rapport à l'année précédente.
- **\*\*Total sur 4 ans\*\*** : 3 186 grades techniques.

De manière similaire, les grades verts, oranges et jaunes ont tous augmenté chaque année, témoignant d'un intérêt ou d'une participation croissante à ces évaluations de grades.

Il faut relever également le nombre d'évaluateurs formés. Il a également augmenté, passant de 0 en 2020/2021 à 153 en 2023/2024.

### 4 - LES FORMATIONS FEDERALES :

La formation est un des éléments du développement d'une discipline.

- Le nombre total de formations fédérales a connu dès le départ une forte croissance, de 690 en 2020/2021 à 1 573 en 2023/2024.

Il s'agit des formations spécifiques comme le CFI (Certificat Fédéral d'Instructeur) et le BF1 (Brevet Fédéral 1).

Voici la croissance des formations fédérales des divers diplômes :

- BF1 (Brevet Fédéral 1) : 2023/2024 : 254, augmentation de 85% contre 137 en 2022/2023.

- BF2 (Brevet Fédéral 2) : 2023/2024 : on est passé de 16 BF2 en 2022/2023 à 258 BF2 en 2023/2024.



## TABLEAU RECAPITULATIF :

	SAISONS				TOTAL
	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	
<b>Affiliations de clubs enregistrées</b>		122	254	276	
<b>Nombre de licenciés</b>		2056	4194	6561	
<b>Formations fédérales :</b>					
Certificat Fédéral d'Instructeur (CFI)	690	20			710
Brevets Fédéraux 1er degré		71	137	254	462
Brevets Fédéraux 2nd degré		127	16	258	401
	<b>690</b>	<b>218</b>	<b>153</b>	<b>512</b>	<b>1573</b>
<b>Grades techniques :</b>					
Grades Verts		602	1139	1067	2808
Grades Oranges		54	63	175	292
Grades Jaunes		49	17	20	86
	<b>0</b>	<b>705</b>	<b>1219</b>	<b>1262</b>	<b>3186</b>
Evaluateurs de grades formés (Grade Marron)		124	29		153
<b>Organisation des compétitions :</b>					
Compétitions Amateur	8	1	3	16	28
Compétitions Pro		30	35	31	96
MMA League			7	4	11
	<b>8</b>	<b>31</b>	<b>45</b>	<b>51</b>	<b>135</b>
<b>Nombre de Médailles :</b>					
Championnat du Monde IMMAF		1	6		7
Championnat d'Europe			6	6	12



**FFBOXE**

## **03. RAPPORT FINANCIER**



## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	108 989	27 056	81 933	100 737	18 804-	18.67-
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains	28 000		28 000	28 000		
	Constructions	466 953	361 113	105 840	115 920	10 080-	8.70-
	Installations techniques Matériel et outillage	643 236	243 896	399 339	315 930	83 409	26.40
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
<b>Immobilisations financières (1)</b>							
Participations et Créances rattachées	2 059		2 059	4 425	2 367-	53.48-	
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres							
<b>Total I</b>	<b>1 249 236</b>	<b>632 065</b>	<b>617 171</b>	<b>565 012</b>	<b>52 158</b>	<b>9.23</b>	
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	<b>Créances (2)</b>						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	74 064		74 064	315 883	241 819-	76.55-
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	50 517		50 517	124 654	74 136-	59.47-
	Valeurs mobilières de placement	50 000		50 000	50 008	8-	0.02-
	Instruments de trésorerie						
Disponibilités	3 092 897		3 092 897	2 838 468	254 429	8.96	
Charges constatées d'avance (2)				179 287	179 287-	100.00-	
<b>Total II</b>	<b>3 267 478</b>		<b>3 267 478</b>	<b>3 508 300</b>	<b>240 821-</b>	<b>6.86-</b>	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>4 516 714</b>	<b>632 065</b>	<b>3 884 649</b>	<b>4 073 312</b>	<b>188 663-</b>	<b>4.63-</b>	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an



## BILAN 2023

ASSOCIATION FEDERATION FRANCAISE DE BOXE  
93508 PANTIN

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1			
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
FONDS PROPRES	<b>Fonds propres</b>						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires	1 799 349	1 386 357	412 992	29.79		
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité	320 000	320 000					
Autres							
Report à nouveau							
	<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>	297 892	412 992	115 100-	27.87-		
	<b>Situation nette (sous total)</b>	2 417 241	2 119 349	297 892	14.06		
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	<b>Total I</b>	2 417 241	2 119 349	297 892	14.06		
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés	62 883	128 047	65 164-	50.89-		
	<b>Total II</b>	62 883	128 047	65 164-	50.89-		
PROVISIONS	Provisions pour risques	276 832	330 850	54 018-	16.33-		
	Provisions pour charges						
	<b>Total III</b>	276 832	330 850	54 018-	16.33-		
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières diverses	1 800	1 800				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	208 055	594 863	386 808-	65.02-		
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	192 925	187 374	5 550	2.96		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	594 020	508 200	85 820	16.89		
	Instruments de trésorerie						
	Produits constatés d'avance	130 893	202 828	71 935-	35.47-		
	<b>Total IV</b>	1 127 692	1 495 066	367 373-	24.57-		
	Ecarts de conversion passif (V)						
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	3 884 649	4 073 312	188 663-	4.63-		

(1) Dont à plus d'un an  
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

996 799 1 292 238



ASSOCIATION FEDERATION FRANCAISE DE BOXE  
3508 PANTIN

## COMpte DE RÉSULTAT 2023

## COMpte DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Cotisations	3 869 603	2 337 732	1 531 871	65.53
Ventes de biens et services				
Ventes de biens		21 958	21 958	100.00
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	700 297	935 838	235 542	25.17
Parrainages	8 180	9 954	1 774	17.82
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	2 349 805	2 305 661	44 143	1.91
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie	38 525		38 525	
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	330 850	50 025	280 825	561.37
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	166 247	252 842	86 595	34.25
<b>Total I</b>	<b>7 463 506</b>	<b>5 914 010</b>	<b>1 549 496</b>	<b>26.20</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises	17 672		17 672	
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	4 851 899	3 799 256	1 052 643	27.71
Aides financières	25 208	8 318	16 891	203.07
Impôts, taxes et versements assimilés	132 159	103 758	28 401	27.37
Salaires et traitements	1 140 293	731 988	408 305	55.78
Charges sociales	292 509	192 783	99 725	51.73
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	120 856	63 205	57 651	91.21
Dotations aux provisions	276 832	330 850	54 018	16.33
Reports en fonds dédiés	62 883	128 047	65 164	50.89
Autres charges	11 837		11 837	
<b>Total II</b>	<b>6 932 148</b>	<b>5 358 205</b>	<b>1 573 943</b>	<b>29.37</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>531 358</b>	<b>555 805</b>	<b>24 447</b>	<b>4.40</b>

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs



SSOCIATION FEDERATION FRANCAISE DE BOXE  
3508 PANTIN

## COMPTE DE RÉSULTAT 2023

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
De participation	19 829				19 829	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés			969		969-	100.00-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total III</b>	<b>19 829</b>		<b>969</b>		<b>18 860</b>	<b>NS</b>
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total IV</b>						
<b>2. Résultat financier (III-IV)</b>	<b>19 829</b>		<b>969</b>		<b>18 860</b>	<b>NS</b>
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>551 187</b>		<b>556 774</b>		<b>5 587-</b>	<b>1.00-</b>
<b>Produits exceptionnels</b>						
Sur opérations de gestion	12 737		4 085		8 652	211.82
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
<b>Total V</b>	<b>12 737</b>		<b>4 085</b>		<b>8 652</b>	<b>211.82</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Sur opérations de gestion	263 642		147 866		115 776	78.30
Sur opérations en capital	2 389				2 389	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
<b>Total VI</b>	<b>266 032</b>		<b>147 866</b>		<b>118 165</b>	<b>79.91</b>
<b>4. Résultat exceptionnel (V-VI)</b>	<b>253 295-</b>		<b>143 782-</b>		<b>109 513-</b>	<b>76.17-</b>
<b>Participation des salariés aux résultats (VII)</b>						
<b>Impôts sur les bénéfices (VIII)</b>						
<b>Total des produits (I+III+V)</b>	<b>7 496 072</b>		<b>5 919 064</b>		<b>1 577 008</b>	<b>26.64</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	<b>7 198 179</b>		<b>5 506 071</b>		<b>1 692 108</b>	<b>30.73</b>
<b>5. EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>297 892</b>		<b>412 992</b>		<b>115 100-</b>	<b>27.87-</b>

**BUDGET PRÉVISIONNEL 2024 (1/3)****COMPTE DE RESULTAT 2023 - BUDGET PREVISIONNEL 2024**

<b>PRODUITS</b>	<b>Réalisé 2023</b>	<b>Budget Prévisionnel 2024</b>
<b>Ventes de marchandises</b>	<b>215 424,02 €</b>	<b>200 000,00 €</b>
VENTES FRANCE BOXE	159 543,00 €	150 000,00 €
VENTES DIVERSES	55 881,02 €	50 000,00 €
<b>Prestations vendues</b>	<b>29 806,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>
<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>2 349 804,63 €</b>	<b>2 500 000,00 €</b>
SUBVENTIONS ANS	1 509 657,00 €	1 800 000,00 €
AUTRES SUBVENTIONS	840 147,63 €	700 000,00 €
<b>Reprises sur provisions et fonds dédiés</b>	<b>330 850,00 €</b>	<b>214 800,00 €</b>
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES D'EXPLOITATION		116 000,00 €
REPRISE SUR FONDS DEDIES	330 850,00 €	98 800,00 €
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>4 537 621,38 €</b>	<b>4 735 000,00 €</b>
AFFILIATIONS	50 000,00 €	50 000,00 €
LICENCESBOXE	2 661 715,70 €	2 750 000,00 €
LICENCES PROS	126 790,00 €	125 000,00 €
DROITS DE REUNIONS ET ENCHERES PAYS A PAYS ET CFP	460 360,10 €	460 000,00 €
LICENCES ET AFFILIATIONS MMA	358 783,00 €	450 000,00 €
RECETTES FMMAF (FORMATIONS ET DROITS DE REUNIONS)	286 902,01 €	300 000,00 €
FORMATIONS FEDERALES BOXE	247 768,00 €	250 000,00 €
PENSIONS + REFACTURATIONS FRAIS	345 302,57 €	350 000,00 €
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>7 463 506,03 €</b>	<b>7 699 800,00 €</b>



## BUDGET PRÉVISIONNEL 2024 (2/3)

## COMPTE DE RESULTAT 2023 - BUDGET PREVISIONNEL 2024

<b>CHARGES</b>	<b>Réalisé 2023</b>	<b>Budget Prévisionnel 2024</b>
<b>Achats effectués de marchandises</b>	<b>125 013,57 €</b>	<b>140 000,00 €</b>
ACHATS FRANCE BOXE	125 013,57 €	140 000,00 €
<b>Fournitures consommables</b>	<b>120 633,62 €</b>	<b>140 000,00 €</b>
EDF / GDF	7 997,85 €	15 000,00 €
FOURN.ENTRETIEN ET PETIT EQUIPE	91 742,03 €	100 000,00 €
FOURNITURES DE BUREAU	20 893,74 €	25 000,00 €
<b>Services extérieurs</b>	<b>4 851 899,00 €</b>	<b>5 436 500,00 €</b>
LOCATIONS MOBILIERES + DIVERSES	36 141,92 €	40 000,00 €
CHARGES DE COPROPRIETE	133 568,48 €	135 000,00 €
ENTRETIEN ET MAINTENANCE	294 388,54 €	295 000,00 €
ASSURANCES	303 388,72 €	350 000,00 €
DOCUMENTATIONS	5 081,00 €	9 500,00 €
FRAIS AG - COMMISSIONS - ELUS	375 369,10 €	400 000,00 €
DIVERS	24 144,96 €	30 000,00 €
RISTOURNES ET CONTRATS OBJECTIFS	1 101 984,96 €	1 200 000,00 €
PERSONNEL EXTERIEUR A L'ENTREPRISE	213 726,19 €	400 000,00 €
PRESTATIONS MEDICALES MED/KINE	133 562,53 €	180 000,00 €
HONORAIRES ET COMMISSIONS	105 684,52 €	110 000,00 €
RELATIONS PUBLIQUES	49 434,25 €	100 000,00 €
FRAIS OFFICIELS	309 701,08 €	310 000,00 €
FRAIS FORMATIONS	225 803,74 €	300 000,00 €
FRAIS HAUT-NIVEAU	1 468 556,70 €	1 500 000,00 €
POSTE ET TELEPHONE	59 298,02 €	60 000,00 €
COTISATIONS ET DROITS	1 448,60 €	5 000,00 €
CREDIT BAIL/SERVICES BANCAIRES	10 615,69 €	12 000,00 €
<b>Impôts et taxes</b>	<b>132 158,80 €</b>	<b>135 500,00 €</b>
TAXE HABITATION	10 421,00 €	10 500,00 €
TAXES FONCIERES	19 783,00 €	20 000,00 €
TAXES LOCAUX BUREAU		
FORMATIONS PROFESSIONNELLES	18 015,57 €	20 000,00 €
TAXE SUR LES SALAIRES	83 939,23 €	85 000,00 €

SUITE



## BUDGET PRÉVISIONNEL 2024 (3/3)

## COMPTE DE RESULTAT 2023 - BUDGET PREVISIONNEL 2024

<b>Charges de personnel</b>	<b>1 432 801,64 €</b>	<b>1 663 800,00 €</b>
<b>Salaires bruts (Salariés)</b>	<b>1 140 293,13 €</b>	<b>1 321 800,00 €</b>
SALAIRES - PERSONNEL FFBOXE	782 842,34 €	850 000,00 €
SALAIRES - FORMATEURS OCCASIONNELS		
SALAIRES - COLLECTIFS France		
VALORISATION MECENAT DE COMPE	38 525,00 €	20 000,00 €
SALAIRES - MANDATAIRES SOCIAUX	46 800,00 €	46 800,00 €
CONGES PAYES		
IJSS BRUTES	7 243,96 €	5 000,00 €
INDEMNITES, AVANTAGES ET COMPLEMENT FEDERAL	264 881,83 €	400 000,00 €
<b>Charges sociales (Salariés)</b>	<b>290 722,91 €</b>	<b>340 000,00 €</b>
CHARGES SOCIALES	290 722,91 €	340 000,00 €
<b>Autres charges de personnel</b>	<b>1 785,60 €</b>	<b>2 000,00 €</b>
COTIS.MEDECINE TRAVAIL - PHARMACIE	1 785,60 €	2 000,00 €
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>120 856,01 €</b>	<b>124 000,00 €</b>
2805 - AMORTS INCORPORELLES	19 247,00 €	20 000,00 €
281350 - AMORTS. LOCAUX TOUR ESSOR 2009	10 080,00 €	10 000,00 €
281810 - AMORT.AGENC./INSTALLAT./AMENAGE	18 725,00 €	19 000,00 €
281840 - AMORT. MATERIEL INFORMATIQUE	14 799,01 €	15 000,00 €
281870 - AMORT. MOBILIER ET MATERIEL	58 005,00 €	60 000,00 €
<b>Dotations aux provisions</b>	<b>276 832,36 €</b>	<b>100 000,00 €</b>
Provisions pour risques et charges fonds dédiés	276 832,36 €	100 000,00 €
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>7 060 195,00 €</b>	<b>7 739 800,00 €</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>403 311,03 €</b>	<b>- 40 000,00 €</b>
<b>Produits financiers</b>	<b>19 828,83 €</b>	<b>40 000,00 €</b>
PROD.NETS S/CESSION VAL.MOBIL.PLACE	19 828,83 €	40 000,00 €
<b>Charges financières</b>	<b>- €</b>	
Charges financières		
<b>Résultat financier</b>	<b>19 828,83 €</b>	<b>40 000,00 €</b>
<b>Résultat courant</b>	<b>423 139,86 €</b>	<b>- €</b>
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>140 784,01 €</b>	<b>- €</b>
Reprises sur provisions réglementées	128 047,31 €	
PRODUITS EXCEP. GESTION	8 826,70 €	
PRODUITS S/EXERCICES ANTERIEURS	3 910,00 €	
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>266 031,79 €</b>	<b>- €</b>
Dotations aux provisions réglementées		
CHARGES EXCEPT.S/OPERATION GEST	8 790,01 €	
SUBVENTIONS VERSEES PAR L'ASSOC	98 809,28 €	
CHARGES SUR EXERCICES ANTERIEURS	158 432,50 €	
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>- 125 247,78 €</b>	<b>- €</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>297 892,08 €</b>	<b>- €</b>



**FFBOXE**

**5. ANNEXES**



# MODALITES DE SELECTION POUR LES EPREUVES DE QUALIFICATIONS OLYMPIQUE



## FILTRE N°1

CRITERES ADMINISTRATIFS ET SPORTIFS



ENGAGEMENT ET VALIDATION  
COMMISSION DE SELECTION

## FILTRE N°1 BIS

CHAMPIONNATS DE FRANCE 2022/2023  
DANS CATEGORIE OLYMPIQUE



4

FRANÇAIS(E)S



## FILTRE N°2

TOURNOI INTERNE FF BOXE DE SAINT-QUENTIN :

N°1 →

JEUX EUROPÉENS

1ER TQO



NON QUALIFIÉS



QUALIFIÉS



2E TQO

**CAS 1 :** ATHLETE MÉDAILLÉ DANS 1 CATÉGORIE OLYMPIQUE SUR LES CHAMPIONNATS DU MONDE 2023 OU LES JEUX EUROPÉENS

= QUALIFIÉ D'OFFICE POUR LE 2E TQO

**CAS 2 :** ATHLETE LE PLUS PERFORMANT CHEZ LES AMATEURS SUR LA SCENE INTERNATIONALE ENTRE LE 01/01/23 ET 1 MOIS AVANT TQO MONDIAL (RANKING ET ADVERSITÉ)





## MODALITES DE SELECTION POUR LES EPREUVES DE QUALIFICATIONS OLYMPIQUE



### 3E TQO

2 MEILLEURS AMATEURS FRANCAIS EN FONCTION DES RESULTATS  
SPORTIFS ENTRE 01/01/23 ET 1 MOIS AVANT 3EME TQO



SI LES DEUX BOXEURS SONT PROCHES L'UN DE L'AUTRE,  
LES DEUX SERONT ENGAGÉS SUR UN MÊME TOURNOI  
POUR LES DÉPARTAGER



SI EGALITE, ALORS ANALYSE DE L'ADVERISTE  
SI ENCORE EGALITE, C'EST AU PLUS JEUNE D'ÊTRE SÉLECTIONNÉ



PARIS 2024



---

# MERCI

---



**FFBOXE**

